



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2009-2010

Séance plénière du vendredi 30 octobre 2009

Compte rendu

Sommaire

Pages

Séance plénière: matin

<i>Excusés</i>	4
<i>Communications</i>	
<i>Rapport du Comité consultatif de bioéthique</i>	4
<i>Questions écrites</i>	4
<i>Notifications</i>	4
<i>Constitution des Assemblées</i>	4
<i>Ordre du jour</i>	
<i>Modification et adoption</i>	4
<i>Interpellations</i>	
▪ <i>L'Année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de Mme Dominique Braeckman</i>	

et interpellation jointe

*La participation de la Commission communautaire française à l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
de Mme Olivia P'tito*

à M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement4

*(Orateurs: Mmes Dominique Braeckman, Olivia P'tito, MM. Michel Colson, Pierre Migisha,
Christos Doulkeridis, ministre-président, Emir Kir, ministre)*

- *La gestion de l'opération de régularisation des sans-papiers en Région bruxelloise
de Mme Françoise Schepmans*

*à M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement,
et à M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale8*

*(Orateurs: Mmes Françoise Schepmans, Anne-Sylvie Mouzon, Anne Herscovici,
M. Christos Doulkeridis, ministre-président)*

- *Les dernières émeutes de Molenbeek et le projet pilote de dissuasion des bandes urbaines
de Mme Mahinur Ozdemir*

et interpellation jointe

*Les mesures de prévention contre la délinquance juvénile et le développement des bandes urbaines
en Région bruxelloise
de Mme Françoise Schepmans*

*à M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale
et à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille11*

*(Orateurs: Mmes Mahinur Ozdemir, Françoise Schepmans, M. Bea Diallo, Mme Fatoumata Sidibé,
MM. Alain Maron, Emir Kir, ministre)*

- *Les mesures en faveur des victimes du développement des réseaux mafieux de prostitution en Région bruxelloise
de Mme Françoise Schepmans*

*à M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé
et à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille16*

(Orateurs: Mmes Françoise Schepmans, Dominique Braeckman, Céline Fremault, M. Emir Kir, ministre)

- *La mise en œuvre de la déclaration du Collège de la Commission communautaire française
en matière de création de places d'hébergement pour personnes handicapées
de M. Joël Riguelle*

à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.....20

(Orateurs: M. Joël Riguelle, Mme Gisèle Mandaila, M. Ahmed El Ktibi, Mme Evelyne Huytebroeck, ministre)

Séance plénière: après-midi

Questions d'actualité

- *L'arrêt de travail au MRAX
de Mme Fatoumata Sidibé*

à M. Christos Doulkeridis, président du Gouvernement, ministre en charge du Budget24

(Orateurs: Mme Fatoumata Sidibé, M. Christos Doulkeridis, ministre-président)

- *L'avenir du site Bruparck sur le plateau du Heysel
de Mme Françoise Schepmans*

à M. Christos Doulkeridis, président du Gouvernement, ministre en charge du Tourisme.....24

(Orateurs: Mme Françoise Schepmans, M. Christos Doulkeridis, ministre-président)

Interpellations (suite)

- *Impact du contrat de projet professionnel obligatoire pour l'opérateur Bruxelles Formation de Mme Françoise Schepmans*

et interpellation jointe

Formation des jeunes Bruxellois et le contrat de projet professionnel obligatoire de M. Joël Riguelle

à M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle25

(Orateurs: Mme Françoise Schepmans, M. Joël Riguelle, Mmes Olivia P'tito, Céline Delforge, M. Emir Kir, ministre)

Questions orales

- *L'assurance volontariat de Mme Fatiha Saïdi*

à M. Christos Doulkeridis, président du Gouvernement, ministre en charge du Budget30

(Orateurs: Mme Fatiha Saïdi, M. Christos Doulkeridis, ministre-président)

- *Les mesures de prévention et d'action face au virus de la grippe AH1N1 de Mme Françoise Schepmans*

à M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé et à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale31

(Orateurs: Mme Françoise Schepmans, M. Benoît Cerexhe)

- *La suppression des "attestations de réussite" par Bruxelles Formation de Mme Olivia P'tito*

à M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle33

(Orateurs: Mme Olivia P'tito, M. Emir Kir, ministre)

Clôture34

Annexes.....35

Séance plénière: matin

Présidence de Mme Julie de Grootte, présidente

La séance plénière est ouverte à 9h38.

*Mmes Marion Lemesre et Olivia P'tito
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.*

*(Le procès-verbal de la séance plénière du 23 octobre 2009
est déposé sur le Bureau).*

Mme la Présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

Mme la Présidente.- Ont prié d'excuser leur absence:

- MM. Ahmed El Khannouss et Jacques Brotchi, en mission à l'étranger;
- M. Charles Picqué.

COMMUNICATIONS

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DE BIOÉTHIQUE

Mme la Présidente.- Par lettre du 22 octobre 2009 et conformément à l'article 17 de l'accord de coopération du 15 janvier 1993 portant création du Comité consultatif de bioéthique, le président du Comité consultatif de bioéthique m'a fait parvenir le Rapport général d'activités des Comités d'éthique médicale pour l'année 2008.

Celui-ci sera transmis aux membres de la commission de la Santé.

QUESTIONS ÉCRITES

Mme la Présidente.- Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par:

- M. Alain Destexhe à MM. Charles Picqué et Emir Kir;
- Mme Viviane Teitelbaum à MM. Christos Doulkeridis et Benoît Cerexhe.

NOTIFICATIONS

Mme la Présidente.- Le Parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste de ces notifications sera publiée en annexe du compte rendu de la séance.

CONSTITUTION DES ASSEMBLÉES

Mme la Présidente.- Mme la présidente du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale m'a fait savoir que le Parlement s'est constitué en sa séance du 21 octobre 2009.

Mme la présidente de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune m'a fait savoir que l'Assemblée s'est constituée en sa séance du 22 octobre 2009.

Mme la présidente de l'Assemblée de la Commission communautaire flamande m'a fait savoir que l'Assemblée s'est constituée en sa séance du 23 octobre 2009.

ORDRE DU JOUR

MODIFICATION ET ADOPTION

Mme la Présidente.- Au cours de sa réunion du 23 octobre 2009, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce vendredi 30 octobre.

M. Jacques Brotchi étant en mission à l'étranger m'a fait savoir qu'il désirait reporter à la plus prochaine séance sa question orale adressée à M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé, relative au mal de dos.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

INTERPELLATIONS

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

Pour chacune des interpellations, je clôturerai la liste des orateurs avant la fin du développement de l'interpellation par son auteur(e).

**L'ANNÉE EUROPÉENNE 2010 DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE**

DE MME DOMINIQUE BRAECKMAN

ET INTERPELLATION JOINTE

**LA PARTICIPATION DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE
FRANÇAISE À L'ANNÉE EUROPÉENNE DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE**

DE MME OLIVIA P'TITO

**À M. CHRISTOS DOULKERIDIS,
MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT**

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- Cette interpellation se rapporte à la pauvreté dont il est beaucoup question à l'heure actuelle. Parmi les dispositifs de lutte contre ce fléau, je ferai particulièrement allusion au fait que le Parlement et le Conseil européen ont proclamé l'an dernier que l'année 2010 serait "Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale". Cette décision vise à renforcer l'engagement politique en faveur de la solidarité, de la justice sociale et d'une cohésion

plus forte que l'Union avait exprimée au moment du lancement de la stratégie de Lisbonne en mars 2000.

Cette année européenne a pour objectif de sensibiliser les citoyens à la pauvreté et à l'exclusion sociale et - c'est en cela que l'affaire nous concerne - de soutenir l'action des associations qui œuvrent dans le domaine de la lutte contre la pauvreté.

La Commission européenne propose de mener diverses actions tout au long de l'année 2010, qu'il s'agisse de manifestations, de campagnes d'information, de la réalisation d'enquêtes et d'études ou encore d'actions de formation. La Commission vise certains publics et indique en outre quelques priorités, à savoir les enfants pauvres et leur héritage par transmission intergénérationnelle de la pauvreté, les travailleurs les plus fragilisés avec un marché du travail dont les conditions accentuent parfois les situations de pauvreté, les femmes - et la Commission propose une lecture de genre de la pauvreté - les émigrants, les minorités ethniques et les personnes handicapées.

Le texte de décision confie à la Commission le soin de coordonner l'ensemble du dispositif à travers la rédaction d'un document-cadre stratégique fixant les principales priorités. Les Etats membres quant à eux sont chargés de veiller à l'exécution des actions. En outre, il devrait appartenir, au niveau national, à chaque Etat membre d'élaborer, en concertation avec des organisations de la société civile, un programme national de mise en œuvre de l'année européenne visé par la Commission. Le programme national de la Belgique énonce 59 mesures au travers de 6 objectifs relatifs aux revenus, à la santé, à l'emploi, au logement, à l'énergie, à l'accès aux services publics.

Le Service fédéral de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale a été désigné comme organisme national d'exécution. Un comité d'accompagnement doit épauler cet organisme national d'exécution.

Y a-t-il des représentants bruxellois dans ce comité? Qui sont-ils? La Commission communautaire française y est-elle partie prenante?

Qui est en charge sur le territoire bruxellois du pilotage stratégique de l'Année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale? Quelle est la place de la Commission communautaire française dans le cadre de ce pilotage?

Je sais que vous reprenez à peine la présidence de notre Commission mais pouvez-vous néanmoins nous préciser si une publicité a été réalisée par la Commission communautaire française pour informer les différents acteurs bruxellois francophones de la possibilité de participer à l'appel à projets? Des projets ont-ils été proposés? Un soutien technique a-t-il été apporté par la Commission communautaire française aux acteurs associatifs qui souhaitent participer à l'appel à projets?

Je voudrais aussi savoir si l'Union européenne a octroyé une contribution financière à la Belgique pour l'année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté. Quelle est la somme prévue? Existe-t-il une clé de répartition Régions-Communautés permettant de bénéficier de cette manne? Si tel est le cas, la Commission communautaire française recevra-t-elle quelque chose?

Je sais bien que la lutte contre la pauvreté est loin d'être subordonnée à un choix européen. Elle durera nécessairement beaucoup plus d'un an. Au-delà du questionnement technique de ce jour, je voulais faire quelques propositions pour dépasser cet effet d'aubaine.

Chaque ministre travaille contre l'exclusion en fonction de ses compétences en amont ou en aval. Ne serait-il cependant pas utile d'avoir un état des lieux détaillé de ce qui se fait en matière de lutte contre la pauvreté notamment au travers des associations qui sont subventionnées? Je reconnais qu'il est difficile de dire ce qui ressort au sens strict de la lutte contre la pauvreté. C'est un effort intellectuel qu'il est néanmoins utile de fournir pour baliser les objectifs, priorités et méthodologies.

L'accord de majorité évoque la tenue d'une conférence interministérielle social-santé bruxelloise où le sujet aurait déjà pu être abordé. Une réunion de cette conférence interministérielle est-elle déjà à l'ordre du jour? Dans cet accord figure également la proposition d'une concertation régionale basée sur le principe des conférences interministérielles avec des protocoles dont l'un s'intitule "la lutte contre la pauvreté". Quelles sont les nouvelles de cette concertation, quel est le calendrier prévu?

Je vous remercie et m'excuse pour la technicité de cette question. Derrière cette technicité, il y a néanmoins des associations et derrière celles-ci des gens à aider.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Olivia P'tito pour son interpellation jointe.

Mme Olivia P'tito (PS).- Le 17 octobre a eu lieu la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté. A cette occasion, de nombreuses initiatives ont été organisées sur l'ensemble du territoire belge afin de dire "non" à la misère. Parallèlement, le Parlement européen a proclamé 2010 "Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale".

L'enquête EU SILC 2007 évoque un taux de risque de pauvreté en Belgique de 15%. Il monte à 28% en Région de Bruxelles-Capitale. Il importe de souligner à ce propos que l'étude elle-même évoque un échantillon trop petit en Région de Bruxelles-Capitale pour être réellement représentatif. Cela mériterait d'être creusé à l'avenir afin d'avoir un échantillon plus large et plus représentatif du risque de pauvreté dans notre Région. Des contacts devraient certainement être pris avec les auteurs de ces enquêtes afin d'y remédier à l'avenir. Cela a-t-il été fait?

Parmi les objectifs et les principes directeurs de cette année européenne figure bien entendu le renforcement de la cohésion sociale non seulement dans les considérants de la décision européenne mais également dans le corps même du texte. C'est dire l'impact que cela a sur les compétences de la Commission communautaire française.

Au regard du contexte bruxellois, je me permets de plaider en faveur d'actions particulières à l'attention des publics-cibles suivants.

Premièrement, l'accueil de la petite enfance qui devrait bénéficier d'une attention particulière à la fois pour les parents en insertion socioprofessionnelle et pour les familles monoparentales.

Deuxièmement, les jeunes qui quittent prématurément l'école en particulier et le public de l'insertion socioprofessionnelle plus globalement. Ce public dispose d'un certificat d'enseignement secondaire inférieur.

Troisièmement, l'accès aux informations préventives en matière de santé dans nos quartiers. Trop souvent, on se rend compte que les campagnes d'information existantes ne percolent que très peu dans nos quartiers. Cela concerne particulièrement les questions de prévention des cancers du côlon, du col de l'utérus et du sein.

Enfin, l'accès aux cultures dans nos quartiers est également concerné à travers le renforcement des lieux d'échanges tels que les maisons des cultures que l'on connaît bien et qui ont vu le jour entre autres grâce à la Commission communautaire française.

Comme Mme Dominique Braeckman, je souhaiterais dès lors savoir comment s'articule - y compris par rapport au bicommunautaire - la participation des membres du Gouvernement de la Commission communautaire française à cette année 2010 importante qui verra notamment la Belgique présider l'Union européenne.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Michel Colson.

M. Michel Colson (MR).- Quatre-vingts millions d'Européens, soit 16% de la population communautaire, vivent en dessous du seuil de pauvreté. La perception de ce dernier varie d'ailleurs d'un pays à l'autre. C'est ainsi que seulement trois Danois sur dix pensent que la pauvreté est fortement présente dans leur pays alors qu'en Hongrie, 96% des personnes le pensent.

En Belgique, ce taux est de trois personnes sur quatre. Par contre, parmi les Belges interrogés, à peine 11% affirment rencontrer des difficultés financières en fin de mois. Un ménage sur deux affirme toutefois qu'il lui est moyennement facile de boucler son budget.

Ces chiffres démontrent que la définition de la pauvreté n'est pas très claire. Nous y reviendrons certainement.

Il y a un an, le 28 octobre 2008, le Parlement européen et le Conseil ont proclamé l'année 2010 "Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale". Ceci afin de réaffirmer et de renforcer l'engagement politique initial pris par l'Union européenne lors du lancement de la Stratégie de Lisbonne avec l'objectif déclaré de donner un élan décisif à l'élimination de la pauvreté.

Cette année européenne doit s'inscrire dans la continuité du processus d'inclusion sociale dont les priorités ont été définies dans le rapport stratégique en matière de protection sociale et d'inclusion 2008-2010. Elle doit aussi tenir compte des priorités proposées pour la présidence belge 2010, à savoir:

- assurer un revenu minimum et une protection sociale;
- lutter contre le sans-abrisme et permettre l'accès à un logement durable;
- rompre avec le cercle vicieux de la pauvreté (pauvreté de génération en génération, pauvreté des enfants, multidimensionnalité de la pauvreté).

Dans ce contexte, la Belgique a adopté un programme national d'actions qui prévoit une série d'activités spécifiques.

L'Europe accordera à la Belgique 307.329 € pour ce programme d'actions. Notre Etat, toutes entités confondues, devra dégager le même montant. Il s'agit donc d'un projet cofinancé. Ces budgets ne sont guère importants pour relever un tel défi mais ils reflètent une réelle volonté de sensibiliser et de mobiliser un public large.

Je ne m'étendrai pas sur le rôle des CPAS qui ne relèvent pas de ce Parlement. Concrètement, le service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale a été désigné "organisme national d'exécution". Il est épaulé par un comité d'accompagnement qui est présidé par le secrétaire d'Etat fédéral à la Lutte contre la pauvreté.

Ce comité d'accompagnement a lancé à la mi-juillet un appel national à projets auprès des CPAS et des associations actives dans la lutte contre la pauvreté. Les subsides potentiels s'élèvent à 400.000 € dont 100.000 pour les CPAS et 300.000 pour les associations. Le même comité a constitué un comité de sélection pour l'examen de ces projets, lequel a reçu pour l'ensemble du pays 254 dossiers dont 71 ont été présélectionnés. Ont été retenus 25 ou 26 projets d'associations et 5 ou 6 de CPAS. Un comité technique et financier devra arrêter le choix final des projets retenus.

Selon mes informations, ni l'entité bruxelloise, ni la Communauté française n'ont brillé par leur présence active lors des réunions de ce comité. Or, toutes les déclarations, régionales, communautaires et bicommunautaires ont évoqué la coordination et la transversalité. Qui, à la Région de Bruxelles-Capitale, est dès lors chargé du pilotage stratégique de cette année européenne?

La question est importante, au vu de la clé de répartition du financement de ces projets, c'est-à-dire 75% pour l'Etat fédéral, 14% pour la Région flamande, 8,5% pour la Région wallonne / Communauté française / Communauté germanophone, 2,5%, soit 7.683 €, pour la Commission communautaire commune, ce qui est fort peu. Au-delà de l'absence de moyens alloués à ce projet, qui est le coordonnateur en Région de Bruxelles-Capitale du programme 2010 de lutte contre la pauvreté?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Pierre Migisha.

M. Pierre Migisha (cdH).- J'aimerais revenir sur la question des indicateurs. En effet, avec 28% de la population bruxelloise en situation de risque de pauvreté, il devient urgent de disposer d'une évaluation plus approfondie qui tienne compte des spécificités bruxelloises. Etant donné l'extrême dualisation de Bruxelles, il serait intéressant de connaître, au-delà de cette moyenne régionale, la façon dont ces 28% se répartissent dans les différents quartiers de notre capitale.

La question de la pauvreté infantile se pose avec une acuité particulière à Bruxelles puisque non seulement sa population connaîtra un essor démographique dans les années à venir mais rajunira également. Il s'agit-là d'une particularité de notre Région par rapport à l'ensemble du pays où le vieillissement prédomine.

Il serait également intéressant de pouvoir connaître la différence entre la part de pauvreté permanente - dont les ménages ne parviennent pas à se défaire - et la pauvreté transitoire, dépendante d'événements aléatoires mais non définitive (perte d'emploi, divorce, maladie, ...).

Selon le programme national de la Belgique pour l'année 2010, il semblerait que la Commission communautaire commune représentera la Belgique au comité d'accompagnement cité par Mme Braeckman. Toujours selon le même programme, un budget total de 614.000 € sera alloué dont 50% en provenance de l'Union Européenne et 50% en provenance de l'Etat fédéral. La clé de répartition entre les entités fédérées sera celle fixée dans l'accord de coopération du 5 mai 1998 relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté.

Selon cette répartition, la Commission communautaire commune disposera alors de 2,5% du budget (75% iront au fédéral, 14% à la Flandre et 8,5% à la Wallonie). Les projets financiers du Gouvernement fédéral et de la Communauté française auront des retombées sur Bruxelles. Je me permets tout de même de faire remarquer que ces 2,5% me semblent dérisoires, voire insuffisants, au regard des 28% du taux de pauvreté régionale évoqué précédemment.

Tout comme mes collègues, je souhaiterais savoir si la Commission communautaire française, la Vlaamse Gemeenschapscommissie et la Commission communautaire commune se sont rencontrées dans le cadre du dialogue intr Bruxellois ou du moins si elles ont l'intention de le faire afin d'élaborer les priorités pour Bruxelles.

Quels sont les moyens qui se rapportent à ces priorités? Qui représentera Bruxelles au sein de ce comité d'accompagnement? Enfin, quelles sont les associations bruxelloises ayant répondu à l'appel à projets lancé dans le contexte de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale?

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Christos Doulkeridis, ministre-président.

M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement. Je vous remercie tout d'abord pour ces interpellations relatives à la participation de la Commission communautaire française à la présidence belge de l'Union européenne dans le contexte de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Des différentes interventions, j'observe des difficultés dans l'attribution des rôles entre la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et la Région de Bruxelles-Capitale. C'est un véritable imbroglio qui reflète la schizophrénie à laquelle nous sommes chaque fois confrontés. Cette situation sera probablement très frustrante pour les parlementaires qui ont pris la parole. Comme l'a d'ailleurs montré M. Colson avec le relevé de la répartition des moyens, c'est surtout la Commission communautaire commune qui interviendra. N'entendez pas par là que la Commission communautaire française se désintéresse du problème posé par la pauvreté. Ainsi, presque 95%, sinon 100% des organismes et associations qui relèvent de notre institution, participent à la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté.

Etant donné la transversalité du problème, vos interpellations concernent avant tout mes collègues chargés de l'Action sociale, de la Cohésion sociale, de la Famille ou encore de la Santé.

Voici les informations que j'ai pu recueillir. Comme Mmes Braeckman et P'tito ainsi que M. Colson l'ont souligné, c'est le service fédéral de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale - créé par l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions, au sein du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme - qui a été désigné "organisme national d'exécution" chargé d'organiser la participation belge à l'Année européenne de lutte contre la pauvreté. Ce service organise les concertations entre les associations, les CPAS, les interlocuteurs sociaux, les professionnels de divers secteurs et les administrations concernées. A partir de ces travaux, il formule des analyses et des recommandations.

Un comité d'accompagnement épaulé le service pour l'organisation de l'année thématique. Il est composé de représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements des Communautés et Régions. Il est présidé par le secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté. Enfin, il existe un comité consultatif 2010 auprès de la Commission européenne. Il gère et coordonne les activités relatives à l'année européenne 2010 dans l'objectif de maintenir une dimension communautaire. Une personne du service de lutte contre la pauvreté représente la Belgique au sein de ce comité, à titre d'experte.

Un premier agenda des activités a été déterminé. Je ne vous l'énumère pas ici mais je le tiens à votre disposition. Il est encore

possible d'y inscrire des événements ou des actions. Le lancement de l'année se fera le 1^{er} décembre prochain à Libramont. L'Année européenne s'inscrit dans la continuité du plan d'action nationale "inclusion sociale" et tiendra compte des priorités proposées pour la présidence belge 2010, à savoir le revenu minimum et la protection sociale, le sans-abrisme lié à la question du logement et la rupture du cercle vicieux de la pauvreté. L'objectif visé est de sensibiliser et de mobiliser un public très large et très diversifié à la lutte contre la pauvreté autour d'un fil rouge "*La lutte contre la pauvreté, c'est l'affaire de tous*".

Pour ce faire, il a notamment été décidé de lancer un vaste appel à projets que le service de lutte contre la pauvreté a été chargé de gérer. Il s'est clos le 30 septembre dernier et un jury est actuellement occupé à sélectionner les activités pour lesquelles une demande de label 2010 et/ou de financement est introduite. Cet appel à projets a notamment fait l'objet d'une publicité spécifique à Bruxelles via l'Observatoire de la santé et du social et l'Association de la ville et des communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

Des réponses ont déjà été fournies quant au budget. L'Etat fédéral et les entités fédérées se sont engagés à cofinancer l'année européenne à hauteur de 50%, soit 307.329 €. La Commission européenne contribue pour le même montant. La clé de répartition des contributions de chacun est celle utilisée dans l'accord de coopération du 5 mai 1998 relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté. Cette clé fait en sorte que la Commission communautaire commune apporte 7.683,23 € (2,50%) tandis que la Région wallonne (en ce compris les Communautés française et germanophone) contribue à hauteur de 26.122, 97 € (8,50%).

La Région flamande prend en charge 14% du montant. Enfin, 75%, soit 230.496,75 €, sont pris en charge par l'Etat fédéral. Il s'agit de la clé de répartition des contributions telle que prévue par l'accord de coopération du 5 mai 1998.

Madame Braeckman, vous vouliez connaître les éventuelles retombées pour la Commission communautaire française. En réalité, chacune des entités débloque des moyens auxquels s'ajoutent ceux de la Commission européenne. Nous en arrivons donc à deux fois 307.329 €.

Je suis bien conscient de ce que les moyens engagés par notre institution ne sont pas énormes. Il serait utile que les parlementaires intéressés par la hauteur de la participation bruxelloise interrogent les ministres responsables lors d'une Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Comme d'autres, Madame Braeckman, vous avez insisté sur la nécessité de la vue la plus transversale possible quant à l'action qu'il convient de mener en termes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a décidé de se doter d'un nouvel outil, à savoir la conférence interministérielle "social-santé". L'accord de majorité a fait une de ses priorités de l'amélioration de ces politiques à Bruxelles par le biais d'une collaboration entre francophones et néerlandophones.

Il est essentiel que nous coordonnions nos différentes compétences si nous voulons atteindre une efficacité optimale. A ce stade, des contacts informels ont été pris. Les premiers protocoles d'accord auront lieu au début 2010.

Monsieur Migisha, vos questions étaient très précises mais concernaient les compétences de chacun de mes collègues. N'ayant pas reçu au préalable vos questions, au demeurant parfaitement légitimes, je vous inviterai à les reposer aux ministres compétents.

Mme la Présidente.- L'agenda sera annexé au compte rendu de cette séance. Je propose qu'il soit envoyé aux interpellants, orateurs et chefs de groupe.

La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo)- Je remercie le ministre-président de sa réponse relativement bien détaillée. Je dois faire mon deuil de cette manne européenne et je miserai donc tous mes espoirs sur la conférence interministérielle bruxelloise.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Olivia P'tito.

Mme Olivia P'tito (PS)- Je tiens à remercier le ministre-président. Outre cette manne, il y avait un potentiel d'appel à projets. Nous verrons si les associations y répondront.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Michel Colson.

M. Michel Colson (MR)- Je constate que l'effort est maigrichon: 7.683 €, ce n'est évidemment pas brillant.

Pour le reste, je ne vois pas très clair dans la coordination. J'aimerais savoir qui, au sein des institutions bruxelloises, est la personne chargée de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Je n'ai pas obtenu de réponse.

Je suivrai donc le conseil du ministre qui nous avait averti que nous serions frustrés par sa réponse. C'est bien le cas. Je vais donc interroger le gouvernement lors d'une Assemblée réunie et d'une séance du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Paul Galand nous manque un peu, lui qui aimait rappeler la nécessité d'une transversalité des politiques sociales.

Mme la Présidente.- Il est vrai qu'il ne faut pas se contenter de faire de la charité mais mener des politiques structurelles.

La parole est à M. Pierre Migisha.

M. Pierre Migisha (cdH)- J'aimerais simplement revenir sur le slogan qui sera le fil rouge de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté "*La pauvreté, c'est l'affaire de tous*". Je trouve ce slogan très bien choisi. Il nous faudra en effet insister sur la mobilisation de tous les citoyens.

J'espère que dans le cadre des actions menées à Bruxelles, en Flandre, en Wallonie ou dans le cadre fédéral, cette sensibilisation s'effectuera. Aujourd'hui, en ce début de 21^e siècle, cela me semble important et inévitable.

Mme la Présidente.- La parole est au ministre, M. Emir Kir.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.- Je tiens à ajouter les éléments suivants. La Commission communautaire française prendra toutes ses responsabilités en cette matière lors de la présidence de l'Union européenne. Le 17 octobre, j'ai participé à la journée du "*Refus de la misère*". Diverses initiatives seront prises par la Commission communautaire française en étroite collaboration avec le bicommunautaire et la Région. Nous nous inscrirons également dans une démarche avec le niveau fédéral.

La Commission communautaire française prendra donc évidemment toute sa place dans ce dispositif.

Mme la Présidente.- Au-delà des 7.000 €?

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.- Bien entendu. En tant que ministre de l'Action sociale et de la Famille, je peux annoncer qu'une série d'initiatives entreront dans ce schéma. Nous ne nous limitons pas à un unique

projet. Comme le disait tout à l'heure le président du gouvernement, nous reviendrons probablement au Parlement avec d'autres interpellations sur la question lorsque nous aurons eu le temps d'élaborer notre plan d'action.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

LA GESTION DE L'OPÉRATION DE RÉGULARISATION DES SANS-PAPIERS EN RÉGION BRUXELLOISE

DE MME FRANÇOISE SCHEPMANS

À M. CHRISTOS DOULKERIDIS,
MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT

ET À M. CHARLES PICQUÉ,
MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR)- Je suis déjà intervenue sur la question de l'opération de régularisation des sans-papiers en commission de l'Economie et de l'Emploi en ce qui concerne les contrats de travail, à la Commission communautaire commune en ce qui concerne l'impact sur les CPAS et à la Commission communautaire française en ce qui concerne la cohésion sociale.

L'opération de régularisation a été décidée par le gouvernement fédéral mais elle a surtout des incidences sur les entités fédérées, à savoir les Régions - et plus particulièrement la Région de Bruxelles-Capitale - et la Communauté française, mais aussi sur les CPAS et les structures d'aide sociale.

Sans refaire l'historique de telles opérations, la question se pose de savoir combien de personnes vont être régularisées. La presse cite souvent le nombre de 25.000 personnes régularisables tandis que le tissu associatif évoque le chiffre de 100.000 illégaux résidant dans notre pays.

C'est un fait, l'octroi de titres de séjour devrait permettre à des personnes et à leurs familles de bénéficier de nouveaux droits et partant d'accéder pleinement aux services à la collectivité. En ce sens, tous les pouvoirs publics bruxellois sont concernés dans l'exercice de leurs compétences et ce, afin de mieux intégrer ceux qui nous rejoignent officiellement.

Il nous faut être réaliste. Il y a assurément un grand nombre de personnes - à l'exemple des étudiants et des personnes qualifiées qui ont décidé de rester illégalement chez nous - qui participent déjà à notre société à la seule différence qu'elles n'ont pas de papiers en règle et travaillent au noir. Mais inversement, beaucoup d'autres individus souffrent de méconnaissance de la langue d'accueil, d'illettrisme, de l'absence de qualifications, de problèmes de santé ou encore de mauvaises conditions de logement dans des taudis exploités par des marchands de sommeil.

Que cela concerne à terme 5.000, 7.000 ou 10.000 personnes, les défis d'accueil à relever sont importants, et la Commission communautaire française a une part de responsabilité à prendre dans ce dossier.

C'est d'autant plus important qu'à l'avenir un certain nombre de personnes grossiront les rangs des "nouveaux Bruxellois" par les voies du mariage et du regroupement familial. Ces derniers nécessitent aussi d'être pris en considération dans la gestion de l'opération de régularisation et partant de ses effets.

Interrogé en commission, le ministre bruxellois de l'Emploi a indiqué qu'entre 10.000 et 15.000 demandes de permis B pourraient être introduites d'ici le mois de décembre. Disposez-vous d'une projection chiffrée du nombre de personnes susceptibles d'être régularisées en Région de Bruxelles-Capitale et donc de bénéficier de services en matière de cohésion sociale notamment? Le cas échéant, cette estimation tient-elle compte des unions et des regroupements familiaux?

Les pouvoirs publics doivent être informés en temps réel si possible des mesures à prendre. L'actualité nous le montre, des familles se retrouvent à la rue faute d'infrastructure d'accueil parce que les pouvoirs publics sont dépassés par le nombre de demandes de régularisation en Belgique et plus particulièrement en Région de Bruxelles-Capitale.

Des concertations sont-elles organisées avec d'autres pouvoirs publics (fédéral, communes, Communauté française, Commissions communautaires ou Région) pour assurer la complémentarité dans les actions? Nous avons parfois le sentiment que les pouvoirs publics se rejettent la faute, parfois à un même niveau de pouvoir, quant aux moyens d'assumer les décisions prises.

Au risque d'être schématique, des cours d'alphabétisation, le suivi d'une formation qualifiante, un soutien dans la recherche d'un emploi auprès d'Actiris et l'accompagnement scolaire des enfants exigent un minimum de coordination.

Enfin, j'aborderai la question de la politique de cohésion sociale. L'accord de majorité prévoit la mise en place d'un parcours d'intégration au cours de cette législature. Tous les groupes politiques se réjouiront de cette initiative. Toutefois, plusieurs mois seront nécessaires à la création de son cadre opérationnel. Dans l'attente, quelles mesures seront prises pour offrir aux nouveaux Bruxellois qui en éprouveraient le besoin une structure adaptée facilitant leur insertion et leur participation à notre société?

J'ai été interpellée par une déclaration du ministre-président dans "Le Soir" qui disait: *"On peut chanter avec tous les idéalistes du monde que l'immigration est un atout. Elle l'est uniquement quand on parvient à créer les conditions qui permettent l'émancipation"*.

Pareille déclaration participe du sens des réalités. Mais est-il prévu de prendre des mesures spéciales ou de renforcer certains axes existants, en ce compris un éventuel budget complémentaire à charge de la Commission communautaire française, pour accompagner l'opération de régularisation et ses bénéficiaires? Je pense notamment au travail des associations, comme le SAMPA dans le domaine de l'accueil, de l'alphabétisation et de la guidance sociale des primo-arrivants.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Il faut reconnaître à Mme Schepmans le mérite de la cohérence lorsqu'elle interpelle aussi bien le Parlement régional que l'Assemblée réunie ou notre Parlement francophone. Cette problématique de la régularisation de personnes en séjour illégal concerne en effet toutes nos institutions bruxelloises. Nous devons travailler le mieux possible et de la manière la plus cohérente possible afin que cette opération soit réussie.

Nos points de vue diffèrent cependant car il ne faut pas oublier que les personnes dont le séjour sera régularisé ne seront pas toutes, loin s'en faut, de nouveaux arrivants. Au contraire,

puisque la filière de régularisation la plus importante concerne ceux qui séjournent sur notre territoire depuis longtemps. Ne perdons pas de vue non plus que toutes les personnes en séjour illégal ne seront pas régularisées via cette procédure. Le problème de la présence importante de personnes en séjour illégal subsistera donc.

Enfin, ce n'est pas parce que nous faisons aujourd'hui une opération de régularisation de séjour qu'il n'y aura pas de nouveaux arrivants, demandeurs d'asile ou demandeurs de séjour pour d'autres motifs. En permanence, il y a donc un travail d'accueil et d'intégration à accomplir et à poursuivre et ce, indépendamment de l'opération de régularisation.

Oui, l'alphabétisation est effectivement très importante. Il faut se donner les moyens d'y contribuer. La Commission communautaire française progresse d'année en année dans ce domaine avec l'asbl Lire et Ecrire. Il faut se donner les moyens de maîtriser l'écrit.

A ce propos, il existe plusieurs degrés dans l'illettrisme. Certaines populations sont en provenance d'un ailleurs où elles n'ont pas eu l'occasion d'apprendre à lire et à écrire dans leur langue maternelle. D'autres populations dont le français est parfois la langue maternelle sont allées à l'école mais en sortent en maîtrisant très mal l'écrit. Il faut donc pouvoir offrir une large gamme d'apprentissages de l'écrit avec des niveaux et des intensités différents.

Par ailleurs, il faut proposer l'apprentissage du français. Certains ne connaissent pas le français mais ne sont pas illettrés pour autant. Bien au contraire, ces personnes sont parfois très lettrées dans leur langue maternelle. Ne confondons donc pas toutes les situations. Il faut offrir des gammes de formation aussi adaptées que possible à la diversité des besoins.

La position du groupe socialiste diffère de l'approche du MR, dans la mesure où nous pensons que l'intégration sociale et la cohabitation sont déjà organisées, qu'elles permettent de favoriser la cohabitation de personnes issues d'horizons différents dans le respect mutuel et la solidarité.

Il n'y a pas lieu de mettre au point un programme spécifique pour les personnes régularisées, de ce point de vue-là en tout cas. D'ailleurs, la plupart des acteurs associatifs ou publics qui travaillent dans ce domaine ont déjà pris en considération et intègrent du mieux qu'ils le peuvent les personnes qui sont aujourd'hui en séjour illégal ou précaire car en attente d'un permis de séjour définitif en Belgique.

Le problème de l'enseignement et de la formation professionnelle est très important pour ce public. Il faut que l'opération de régularisation soit réussie et permette au moins un accès à la citoyenneté, à la maîtrise élémentaire des rouages de notre société et aussi - pour la plupart - un accès aux professions.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Anne Herscovici.

Mme Anne Herscovici (Ecolo).- Travailler à l'émancipation des primo-arrivants ou de ceux qui sont déjà arrivés depuis longtemps est d'autant plus difficile que le parcours de ces personnes a été précaire et chaotique du fait de leur vie dans la clandestinité. Les demandeurs d'asile quant à eux ne peuvent être accueillis par Fedasil en raison de la surpopulation des lieux d'asile.

C'est catastrophique en particulier pour les enfants. Vivre dans la clandestinité n'est pas la condition idéale pour pouvoir être accompagné dans un processus d'intégration.

Je voudrais insister pour qu'on réfléchisse à ces questions et qu'on coordonne au maximum, selon les conseils du CIRE (Coordination et initiatives pour et avec les réfugiés et étrangers), les efforts au niveau de la Région et de ses différentes composantes.

Mme la Présidente.- La parole est au ministre-président, M. Christos Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement, répondant aussi au nom de M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale.- Je vous remercie pour votre interpellation qui aborde un thème qui est encore plus important dans notre Région que dans les autres.

Il est difficile à ce stade de donner des chiffres précis. Lors de la première vague de régularisation en 1999, un chiffre de 75.000 personnes avait été avancé. Par la suite, il s'est avéré que l'opération représentait 33.750 dossiers. Pour l'opération de régularisation qui nous concerne, les estimations vont de 30.000 à 60.000 personnes concernées mais sans aucune certitude. La date butoir d'introduction des dossiers est fixée au 15 décembre. Il est difficile de réaliser une évaluation précise du nombre de cas concernés.

Pour le moment, le constat est le suivant. Il semble ne pas y avoir plus de demandes qu'avant dans les grandes communes comme Saint-Gilles, Bruxelles ou Molenbeek. Certaines sources affirment que parmi les personnes concernées, 85% seraient déjà intégrées et n'auraient pas recours au CPAS, ce qui signifie que 15% des personnes concernées auraient à mettre en oeuvre une procédure via un CPAS.

Nous pouvons cependant nous attendre à une augmentation des demandes durant les quinze derniers jours, soit à partir du 1^{er} décembre.

Trois à quatre mois seront nécessaires avant qu'un dossier ait des répercussions. Il faut prendre le temps de le compléter notamment par l'enquête de résidence, etc. Le niveau fédéral devra par ailleurs répartir les dossiers qui dépendent ou non d'un CPAS. A ce stade, l'autorité fédérale compte libérer 16.000.000 d'€ pour soutenir les CPAS dans l'engagement de personnel pour faire face à la demande.

Je vous prie de noter encore que parmi les demandes des réfugiés, il y a différentes catégories, elles-mêmes visées par les nouvelles dispositions:

1. les personnes qui se trouvent depuis longtemps dans une procédure d'asile;
2. les personnes présentes sans interruption depuis cinq ans et qui ont déjà entrepris des démarches de régularisation pour lesquelles le titre de séjour pourrait changer;
3. les clandestins depuis le 31 mars 2007 qui n'ont pas encore entamé de démarches de régularisation. Ceux-ci devront démontrer qu'ils ont des preuves de contrat de travail avec possibilité d'obtenir un permis de travail;
4. les personnes en situation humanitaire urgente pour lesquelles des chiffres existent mais au niveau fédéral;

5. enfin, les personnes avec des enfants scolarisés dont la procédure d'asile a duré plus d'un an et qui sont présentes en Belgique de manière ininterrompue depuis cinq ans.

Les personnes qui se trouvent dans les catégories 2 et 3 disposent de trois mois pour introduire leur demande de régularisation, soit entre le 15 septembre et le 15 décembre de cette année. Les personnes qui se trouvent dans les autres catégories doivent introduire leur dossier à partir du 15 septembre mais sans obligation de délai imposé.

Vous comprendrez donc qu'en ce moment, il est très difficile d'évaluer le nombre exact de personnes et de savoir comment et où elles se répartiront sur le territoire bruxellois. Chiffrer l'incidence financière de l'opération n'est par conséquent pas possible non plus à ce jour.

Nous collaborerons évidemment à toute initiative fédérale quant à la mise en place d'une stratégie de concertation et nous coopérerons également avec la Région, les Commissions communautaires et les communes. Les CPAS se préparent à une augmentation des demandes sans toutefois pouvoir émettre une estimation réaliste. Je pense que nous verrons la véritable incidence de l'opération de régularisation vers la fin du premier trimestre 2010.

Les personnes régularisées dans le cadre de cette procédure auront évidemment la possibilité d'avoir accès aux différents dispositifs existants en Région de Bruxelles-Capitale. Il en sera ainsi des activités menées par le tissu associatif à travers les contrats de cohésion sociale. En ce qui concerne plus particulièrement l'alphabétisation, l'apprentissage de la langue et l'initiation à la citoyenneté, un effort particulier sera entrepris au cours de cette législature. Je rejoins très largement les conceptions de Mme Mouzon sur ce plan.

Un dispositif spécifique d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants sera structuré en s'appuyant sur les acteurs de la cohésion sociale. Il comportera notamment la coordination de l'accueil, des cours d'initiation à la citoyenneté et des cours d'apprentissage de la langue.

Je tiens enfin à insister sur un élément mis en avant par Mme Mouzon. La plupart des personnes concernées seront ou sont déjà bénéficiaires des dispositifs de cohésion sociale mis en place par nos institutions vu leur présence depuis plusieurs années sur le territoire bruxellois. Il est essentiel que nos institutions ne réclament pas leur régularisation pour intervenir.

Voilà pourquoi il est difficile d'évaluer le différentiel entre l'action existante à l'égard de ce public et l'action et les dispositifs qui viendront s'y ajouter.

Mon dernier élément rejoint ma réponse à la précédente interpellation. L'objectif de la conférence interministérielle social-santé qui vise à coordonner dans l'entité bruxelloise l'action à porter sur ces enjeux est souligné. C'est bien dans ce cadre que nous travaillerons dans les semaines et les mois prochains.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Les politiques d'intégration et de cohabitation dans le cadre de la cohésion sociale ne s'adressent pas uniquement aux primo-arrivants mais à toute personne vivant à Bruxelles parfois depuis plusieurs années, arrivée notamment via le regroupement familial. Elle n'a parfois pas eu l'occasion d'avoir des contacts avec la société d'accueil et donc d'apprendre le français ou le néerlandais et de pouvoir

participer aux activités sociales et culturelles de la cité. C'est une évidence.

L'opération de régularisation permet néanmoins de considérer une prochaine augmentation des demandes émanant de personnes ne possédant pas les connaissances suffisantes pour participer directement à la société d'accueil. Bien sûr, vous ne pouvez savoir aujourd'hui combien de personnes seront régularisées. Il convient cependant de suivre de près cette opération, ses conséquences et le nombre de bénéficiaires afin de prendre les mesures nécessaires et ne pas se déconnecter de la réalité.

Je ne partage donc pas l'analyse de Mme Mouzon. Selon moi, en Région de Bruxelles-Capitale, que ce soit pour les primo-arrivants ou pour les autres résidents, les politiques menées dans les domaines de la cohésion sociale, de la participation et de l'intégration, sont insuffisantes. Les actions conduites par les associations, notamment dans l'apprentissage de la langue ou l'alphabétisation, ne répondent pas aux difficultés rencontrées par de nombreuses personnes à Bruxelles qui sont déconnectées de la réalité quotidienne.

Je ne puis donc me satisfaire aujourd'hui des politiques que vous avez menées jusqu'à présent. Je reste convaincue que les associations, qui l'ont d'ailleurs fait savoir, ne sont pas non plus positives par rapport à la manière de gérer la cohésion sociale ou au manque de structure et de lignes de conduite du gouvernement. J'espère que je me suis bien fait comprendre.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Anne Herscovici.

Mme Anne Herscovici (Ecolo)- Je pense, à l'inverse de Mme Schepmans, que nombre de personnes dont nous parlons sont bien plus connectées à la vie quotidienne que beaucoup d'entre nous. Elles y sont plongées très durement.

C'est justement parce que leur vie est dure que nous devons essayer d'être lisibles et compréhensibles dans les dispositifs que nous mettons en place. Nous devons améliorer ce qui est fait, notamment en termes d'alphabétisation et de cours de français, non seulement au niveau quantitatif mais aussi quant à la lisibilité des actions déjà entreprises.

Il y a aussi la question de l'accueil des plus petits. Ce sont souvent les femmes qui se battent le plus pour suivre des formations et chercher du travail. Encore faut-il qu'il y ait des solutions d'accueil pour leurs enfants.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

LES DERNIÈRES ÉMEUTES DE MOLENBEEK ET LE PROJET PILOTE DE DISSUASION DES BANDES URBAINES

DE MME MAHINUR OZDEMIR

ET INTERPELLATION JOINTE

LES MESURES DE PRÉVENTION CONTRE LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE ET LE DÉVELOPPEMENT DES BANDES URBAINES EN RÉGION BRUXELLOISE

DE MME FRANÇOISE SCHEPMANS

**À M. CHARLES PICQUÉ,
MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE**

ET À M. EMIR KIR,

MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Mahinur Ozdemir.

Mme Mahinur Ozdemir (cdH)- Il est inutile de vous rappeler les violents heurts qui ont éclaté entre une centaine de jeunes et la police le mois dernier à Molenbeek à la suite de l'arrestation à son domicile d'un adolescent de 14 ans.

La violence, si elle ne peut jamais être acceptée ou légitimée, reste parfois - et c'est regrettable - le seul mode d'expression de jeunes en mal de vivre. Ce genre d'événement reflète un véritable mal-être dans certains quartiers. Au sein de ces derniers s'instaure de manière structurelle un mélange de désœuvrement et de rancœurs accumulées qui s'illustrent par le mépris du droit et des autorités.

Selon plusieurs témoignages, les rapports entre les jeunes et la police sont de plus en plus tendus. Je tiens pourtant à souligner que la presse a également rapporté une perception positive des agents de quartiers "avec qui le dialogue est toujours possible".

Certains lieux étant associés à des groupes sociaux, ces émeutes participent à un marquage social et territorial. Elles impriment ainsi un effet pervers contre ces mêmes espaces et accentuent la perception de rapports sociaux inégaux. C'est donc à la source qu'il faut travailler afin de briser la spirale de la stigmatisation.

Devant ce constat, mes questions seront les suivantes.

Quelles sont les structures organisées pour combattre le ressentiment des jeunes et de leurs familles, pour leur donner un espace de parole et d'expression pacifique?

Sont-elles suffisamment équipées et possèdent-elles du personnel formé?

En outre, un projet pilote mis en place pour dissuader les bandes urbaines et impliquant des communes de Saint-Josse, Evere et Bruxelles-Ville devait démarrer en principe le 1^{er} octobre 2009 avec un triple objectif: tenter de faire décrocher les actifs (les "hardcores"), convaincre les aspirants (le cercle secondaire) et les petits (le cercle périphérique).

De manière spécifique, ce projet veut, pendant un an, offrir un coaching individualisé sans tomber dans l'assistantat.

Si je soutiens totalement ce genre d'initiative, je ne peux m'empêcher de vous interroger sur les contraintes temporelles et financières. Les groupes-cibles peuvent-ils significativement être affectés par l'impact du projet et ses larges défis dans les limites de temps (un an) et de moyens matériels (150.000 €) qui lui sont consacrés?

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans pour son interpellation jointe.

Mme Françoise Schepmans (MR)- Depuis plus d'un an, la Région de Bruxelles-Capitale a connu un certain nombre d'incidents à répétition sur son territoire. Ces derniers ont culminé récemment par les violences commises dans la commune de Molenbeek Saint-Jean ainsi que par une rixe mortelle entre bandes urbaines.

Malheureusement, dans la plupart des cas, des mineurs étaient présents en grand nombre et ont été impliqués directement ou indirectement dans les délits.

Au-delà de leur hypermédiation, ces événements nous renvoient à des constats plus terre à terre. Indépendamment du débat sur l'interprétation des statistiques brutes fournies par le SPF Intérieur qui constate une hausse de 30% de la criminalité commise par les 14-17 ans entre 2004 et 2007, c'est la question de l'évolution d'une certaine délinquance qui interpelle.

De ce que certains qualifient pudiquement de "petits larcins", nous sommes aujourd'hui passés à des échauffourées parfois très violentes. On a même entendu des tirs sporadiques de Kalashnikov dans certains quartiers et assisté au caillassage de camions de pompiers.

Les mots exprimés à l'occasion de ces violences peuvent être durs mais ils ne font qu'exprimer une réalité à laquelle s'ajoutent les rixes entre bandes aux noms aussi évocateurs que "Bagdad" et "Kung Fu Klan" quand elles ne défrayent tout simplement pas les colonnes des journaux.

C'est un fait, à Bruxelles, on ne peut plus parler d'exceptions face à des incidents violents qui provoquent alors l'attroupement d'une centaine de jeunes et qui troublent la quiétude des quartiers.

A ce sujet, lesdites bandes ont provoqué la mort de deux personnes en 2006. Aujourd'hui, on en déplore cinq depuis le début de l'année, à quoi s'ajoutent cinq à dix cas de comas, une trentaine de blessés graves et un nombre important de viols.

Voici mon constat, même si tout le monde ne semble pas d'accord à ce sujet au sein de ce Parlement, je considère que notre Région souffre aujourd'hui d'un délitement de sa cohésion sociale. Pour reprendre les termes de M. Charles Picqué, *"quand on voit ces bandes qui se battent pour des territoires, on est face à des gens sourds à toute action de prévention"*.

Je suis d'accord avec les propos tenus mais nous nous accorderons à dire que la réponse politique ne peut se réduire à l'impuissance et qu'elle doit nécessairement être de nouveau analysée à la lecture des récents événements.

Evidemment, il ne s'agit pas d'établir un amalgame entre les jeunes et la délinquance. Comme vous, Monsieur Kir, je partage l'idée qu'il faut s'alarmer de ce qui est en train de se passer dans certains quartiers et apporter des réponses adéquates en veillant à plus d'accompagnement social de ces jeunes.

Certes, je suis consciente de ce que le gouvernement ne peut agir que dans le cadre de ses compétences et de ses moyens limités mais il est de sa responsabilité de contribuer à l'effort global déployé par l'ensemble des pouvoirs publics.

Monsieur le Ministre, quel regard portez-vous sur l'extension de la gravité des incidents qui se sont déroulés depuis une année dans la capitale et partant sur la situation des mineurs en danger?

Lors des événements survenus en mai 2008 à Anderlecht à la suite d'un match de football, nous avions exprimé notre inquiétude. Un an plus tard, ces violences se poursuivent comme en témoignent les tirs de fusil en pleine ville. J'ai le sentiment que l'amortisseur des maux urbains connaît des ratés.

S'il ne s'agit pas de remettre en cause les efforts fournis jusqu'à présent, il convient néanmoins de se pencher sur les corrections structurelles à apporter aux politiques sociales dans leur globalité. En ce sens, pouvez-vous me dire si des pistes sont envisagées dans le cadre de la cohésion sociale?

Il me semble que l'axe du soutien et de l'accompagnement scolaire doit être sensiblement renforcé. Or, à ma connaissance, ce n'est pas le cas en Région de Bruxelles-Capitale. De toute la

Communauté française, rappelons quand même que c'est Bruxelles qui détient toujours le record du décrochage scolaire. Comme vous le savez, ce phénomène est très souvent lié à l'entrée dans les circuits de la délinquance.

J'entends bien que le quinquennat 2006-2010 arrive progressivement à son terme. Pour la période 2011-2016, il serait pertinent de renforcer ce soutien apporté aux adolescents. Le ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale l'a dit: *"S'il y a un plan Marshall à imaginer pour les grandes villes, c'est celui de la formation et de l'enseignement"*. Cet effort d'accompagnement devrait donc aller inévitablement dans ce sens.

Or, comme la Commission communautaire française ne peut pas tout faire toute seule, avez-vous noué des contacts avec la Communauté française compétente en termes d'aide à la jeunesse? Qu'en est-il des éventuelles discussions sur une complémentarité entre Région et communes? Je pense aux liens entre des projets de cohésion sociale et des volets de contrats de quartier sous la responsabilité de la Région ou du fédéral.

Je terminerai par les dispositifs d'action sociale. Avez-vous étudié la possibilité de renforcer des centres d'action sociale globale dans le cadre des médiations familiales? Il est certain qu'un grand nombre de parents souffrent d'être débordés pour ne pas dire qu'ils ont parfois capitulé sur le plan éducatif quand leurs enfants tombent dans la délinquance.

Le problème est sérieux. C'est pourquoi cette piste doit être considérée avec la plus grande attention et constituer une priorité pour cette législature. Cela me paraît d'autant plus vrai que certaines initiatives prises précédemment telles que les stages parentaux sont aujourd'hui abandonnées. La réalité bruxelloise demande que nous prenions nos propres responsabilités.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Bea Diallo.

M. Bea Diallo (PS)- En me joignant à cette interpellation, mon but est essentiellement de distinguer la problématique de la meute de celle des bandes urbaines car il s'agit de deux phénomènes différents. De quoi s'agit-il? A Bruxelles, quand on évoque les "bandes urbaines", il s'agit plutôt de groupes de jeunes qui se rassemblent surtout en fonction de leur appartenance à un même quartier.

Même si le terme peut choquer, la violence y est essentiellement intra-ethnique. Elle concerne spécifiquement les jeunes d'origine subsaharienne et serait surtout induite par un problème d'identité communautaire.

Ces jeunes sont en souffrance identitaire et se mésestiment. Différents facteurs - dont leur rapport à la Belgique et à leur pays d'origine - expliquent cette situation. Leur expérience vécue n'est pas à la hauteur des images valorisant le continent européen et il s'agit donc d'une véritable automutilation communautaire.

Chaque année, les violences commises par ces bandes de jeunes que l'on estime aujourd'hui à dix-huit prennent une ampleur considérable: viols, blessés graves, comas et décès. Depuis 2002, on dénombre onze victimes d'origine subsaharienne. Dix décès sont à déplorer à Bruxelles et un à Asse mais il s'agissait aussi d'un Bruxellois.

Il s'agit donc, Monsieur le Ministre, d'un phénomène qui croît de jour en jour. Le plus alarmant est la progression effrayante connue aux cours de ces dernières années. On évoque cinq morts

en 2009 alors qu'entre 2002 et 2009, on a compté onze morts, soit une moyenne d'un mort par an.

Nous ne pouvons évidemment pas rester sans réaction face à des événements aussi dramatiques. Il est de notre devoir d'approfondir et d'analyser plus finement la situation des bandes urbaines. Certains dispositifs existent mais la suppression des chèques-sport, décidée par le ministre Antoine, représente pour moi une catastrophe. De nombreux jeunes n'avaient la possibilité de fréquenter les salles de sport que grâce à ces chèques.

Ces jeunes que j'appelle les "ténors des murs" sont à présent désœuvrés dans la rue et se trouvent disponibles pour se regrouper en bandes. Nous devons faire en sorte de réinstaurer ces chèques-sport en 2011 et je m'y engagerai personnellement.

Nous développons d'autres projets également, notamment "Emergence" à Ixelles, où on accompagne actuellement quinze jeunes depuis six semaines. Ils viennent de différentes zones et ont probablement fait partie de bandes urbaines. Ils essaient aujourd'hui de se réinsérer.

Les représentants de l'Observatoire Bayaya qui avaient tenu une conférence de presse le 22 octobre dernier ont relevé les mêmes constats et estiment que la réponse institutionnelle est inadéquate et insuffisante. Qu'en pensez-vous? Quelle est votre approche par rapport à l'évolution de ce qui se passe à Bruxelles?

Dispose-t-on aujourd'hui d'un diagnostic précis sur les politiques d'intégration et les dispositifs de prévention en tenant compte de ces problèmes spécifiques à la communauté subsaharienne? En effet, ce travail de diagnostic est essentiel. Il n'y pas de remède sans bon diagnostic!

Concernant le projet pilote évoqué par ma collègue, il s'agit d'un projet, subventionné par l'Etat fédéral et impliquant les communes d'Evere, Saint-Josse et Bruxelles. Or, le problème concerne toute la Région de Bruxelles-Capitale puisque les bandes se déplacent. Ixelles est très touchée par ce phénomène mais n'est pas impliquée dans le projet pilote.

Ne pensez-vous pas qu'il faille associer dans les différents projets toutes les communes bruxelloises et impliquer plus largement encore les associations actives depuis très longtemps sur le terrain pour profiter de leur expertise? Il est important que les pouvoirs publics soutiennent plus fortement encore ces associations.

En fin de législature dernière, la Région de Bruxelles-Capitale s'était aussi engagée à mettre sur pied un Observatoire de la sécurité et de la prévention dont l'une des missions serait d'étudier la problématique des bandes urbaines. Cet observatoire va-t-il voir le jour? Y aura-t-il des synergies avec les autres entités et avec la Communauté française?

Les acteurs de terrain plaident pour qu'une étude universitaire sur le phénomène soit commandée et que des Etats généraux sur la jeunesse subsaharienne soient organisés. Croyez-vous pouvoir soutenir ces demandes?

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Fatoumata Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (MR).- Mon intervention portera particulièrement sur les violences entre jeunes d'origine subsaharienne à Bruxelles.

Les années 1990 ont vu l'apparition de bandes urbaines qui défraient la chronique par des actes d'une extrême violence, à savoir bagarres rangées, règlements de comptes entre groupes rivaux dans des lieux publics, vols, viols collectifs, rackets de

commerçants, détentions d'armes à feu et d'armes blanches, trafics de stupéfiants, etc. Toutefois, ce qui rend cette criminalité particulière, c'est la violence essentiellement intra-ethnique entre ces groupes. Leurs membres seraient principalement d'origine subsaharienne. Il s'agit de jeunes mineurs ou majeurs qui vivent le même désarroi, les mêmes problèmes familiaux, d'identité, de désœuvrement, de décrochage scolaire.

Dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, depuis 2002, onze jeunes ont été violemment tués dont cinq en 2009. En pleine rue ou dans les stations de métro. Pour des raisons banales. Des morts violentes, incompréhensibles ressenties comme un électrochoc dans la communauté africaine. Cette prise de conscience s'est traduite par la mise en place d'actions par les parents et associations qui se mobilisent au quotidien dans l'encadrement de la jeunesse, la médiation interculturelle et intergénérationnelle, la prévention et la lutte contre ces violences urbaines.

Malgré le dispositif préventif, répressif et judiciaire mis en place, le phénomène ne diminue pas. Comparé à d'autres faits de délinquance et, eu égard au nombre de victimes et aux dégâts causés, certains diront que ce phénomène est marginal. Il témoigne cependant de l'urgence de développer une politique préventive pour l'appréhender.

Voici mes questions au ministre.

Quelles actions le gouvernement a-t-il mises en place pour comprendre ce phénomène propre à la communauté subsaharienne et pour poser le bon diagnostic? Quels sont les dispositifs de prévention, de médiation et d'accompagnement scolaire prévus pour atteindre d'urgence ce public? L'expertise des structures associatives de terrain est-elle prise en considération? Lors d'une conférence de presse organisée ce 22 octobre, les associations ont dénoncé "la non-prise en compte des associations subsahariennes dans l'élaboration des programmes de prévention, d'intégration et de cohésion sociale". Un partenariat existe-t-il avec ces structures associatives? Si oui, de quelle nature est-il? Confirmez-vous le sous-financement de ces associations?

Je souhaiterais également connaître le mode opératoire et les partenariats prévus avec les différents niveaux de pouvoir dans le cadre du projet pilote financé par le pouvoir fédéral et qui implique les trois communes d'Evere, de Saint-Josse-ten-Noode et de Bruxelles-Ville. Ce projet devrait se poursuivre au-delà de l'année prochaine et s'étendre à d'autres communes confrontées au même problème.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Alain Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Je voudrais rappeler quelques principes de base de la politique de cohésion sociale de la Commission communautaire française puisque c'est bien ce Parlement qui est concerné et ce, même si des questions ne relevant pas de ses compétences ont été posées. Il est de toute façon instructif et intéressant d'aborder également des questions qui concernent d'autres niveaux de pouvoir.

La politique de cohésion sociale de la Commission communautaire française vise à permettre - via l'égalité des chances et le bien-être économique, social et culturel - à tous de participer à la société et d'y être reconnus. Pour ce faire, cette politique s'appuie sur du travail communautaire de quartier articulé et coordonné surtout au niveau local même s'il existe aussi des projets régionaux.

Les objectifs poursuivis sont quasi utopiques et malgré la mise en oeuvre de cette politique depuis plusieurs années et l'élaboration de projets très intéressants aux niveaux communal et régional, des problèmes subsistent. Des tensions sociales et économiques mais aussi culturelles voire interculturelles se font jour dans les quartiers, parfois de manière très médiatisée.

Sans vouloir nier l'ampleur et l'importance de ces phénomènes - l'assassinat de jeunes en pleine rue doit interpeller chacun d'entre nous et est évidemment tout à fait inacceptable. Je voudrais rappeler que le nombre de jeunes en danger et qui subissent des problèmes sociaux et économiques est largement supérieur à celui des jeunes qui se rendent coupables d'actes de violence ou d'agression. Le vrai problème de la jeunesse à Bruxelles, c'est avant tout la difficulté, voire le désespoir social et économique.

On ne peut cependant pas faire comme si les problèmes culturels, interculturels ou de violence n'existaient pas. Il en va de même pour les problèmes économiques et sociaux. Par conséquent, en dehors de la politique de cohésion sociale de la Commission communautaire française, une multitude d'autres politiques sont mises en oeuvre. Elles sont souvent le fait d'autres niveaux de pouvoir.

- Les politiques culturelles de jeunesse, d'aide à la jeunesse et d'aide extrascolaire financées par la Communauté française. Mme la ministre en charge de ces matières est présente aujourd'hui parmi nous même si elle ne porte pas cette casquette.
- Les politiques de prévention via les contrats de sécurité.
- Des projets pilotes mis en oeuvre par la politique des grandes villes, et la politique des grandes villes elle-même.
- Les projets pilotes évoqués dans la question de Mme Ozdemir et qui sont financés par la politique des grandes villes.
- Les politiques d'enseignement, d'emploi, des sports, de culture, etc., qui touchent directement aux problématiques de la jeunesse.

On fait donc beaucoup de choses avec un certain nombre de résultats. Certes, il y a sans doute moyen de faire encore mieux en articulant et en coordonnant mieux les initiatives. Sans doute faudrait-il, concernant toutes ces politiques organisées par différents niveaux de pouvoir mais ciblant souvent les mêmes publics, clarifier les objectifs de chacune d'entre elles. En effet, il y a parfois des mélanges et des intersections un peu bizarres. Il faudrait aussi resserrer certaines politiques sur les objectifs prioritaires et mieux articuler les politiques entre elles. Pour ce faire, il faut d'abord que chacune de ces politiques soit claire.

Il existe heureusement des pistes puisque pour la première fois une déclaration gouvernementale régionale prévoit la mise en oeuvre d'un plan concernant l'enfance et la jeunesse, en l'occurrence le Plan 2010-2020 enfance et jeunesse. Par ailleurs, la déclaration gouvernementale de la Région prévoit explicitement que ce plan s'élaborera en collaboration étroite avec la Communauté française et les Commissions communautaires.

Par ailleurs, la Communauté française prévoit elle-même dans son accord de gouvernement la mise en place d'une conférence interministérielle sur l'enfance et la jeunesse et la mise en oeuvre d'un plan. Il me revient que la Communauté française a commencé à travailler activement sur ces matières et a pris langue avec la Région de Bruxelles-Capitale afin de mettre en place le dispositif pour que le Plan communautaire enfance et

jeunesse ait sa version bruxelloise. En effet, il existe des réalités institutionnelles et des réalités concrètes de terrain qui sont propres à la capitale.

Comment la Commission communautaire française s'inscrira-t-elle dans le mouvement lancé par la Communauté française et la Région de Bruxelles-Capitale? Comment compte-t-elle resituer les politiques de cohésion sociale dans un plan global enfance/jeunesse à l'échelon de la Région? Est-il pertinent de travailler à des politiques de cohésion sociale et culturelle sur le territoire de la Région si l'on agit séparément pour les francophones et les néerlandophones?

(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, répondant aussi au nom de M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale.- L'intervention de M. Maron nous aura permis de resituer les responsabilités de chaque autorité. Si les compétences de la Commission communautaire française sont limitées, elles n'en sont pas moins bien réelles.

Les incidents survenus dans nos quartiers au cours des deux derniers mois ne sont pas tolérables dans un Etat démocratique. Le droit à la sécurité des biens et des personnes est un droit fondamental et une condition indispensable à la qualité de vie et à l'émancipation de tous.

Garantir ce droit est parmi les missions essentielles des pouvoirs publics. Pour pouvoir assurer la sécurité qui est l'une des préoccupations grandissantes de nos concitoyens, les pouvoirs publics ont développé des outils et des politiques sur deux axes prioritaires.

Le premier est l'axe répressif qui doit être intransigeant face à de tels événements. Des forces de police capables d'intervenir avec fermeté et discernement doivent pouvoir être mobilisées sur les lieux des incidents afin d'y rétablir l'ordre. Dans un second temps, les auteurs de troubles doivent être poursuivis et se voir infliger les sanctions qui s'imposent. L'essentiel de ce volet ressortit au pouvoir fédéral.

Précisons à cet égard que depuis l'instauration des zones de police et la dissolution de la gendarmerie, il n'existe plus de brigade d'intervention de nuit susceptible de venir en aide aux zones de police. Depuis les incidents, le gouvernement fédéral a décidé de dégager des moyens pour la création d'un tel service d'appui aux zones de police.

Le second axe est celui des politiques de prévention, lesquelles relèvent essentiellement des entités fédérées. A l'échelon régional existent des dispositifs liés au contrat de prévention et de sécurité.

Dans le domaine de la prévention, les dispositifs d'action sociale et de cohésion sociale mis en oeuvre par la Commission communautaire française apportent aussi des réponses.

Les centres d'action sociale globale relevant de mes compétences sont de véritables portes d'entrée au secteur social réparties sur l'ensemble du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Ces centres garantissent un service généraliste, permettant ainsi l'indispensable accès aux ressources existantes.

De manière plus spécifique, la question de soutien à la parentalité relève surtout de la Communauté française. La collaboration entre les parents, les pouvoirs publics et les associations est une

composante indispensable si on souhaite répondre de manière globale à la question complexe des bandes urbaines. L'exercice de la fonction parentale est souvent affecté par des facteurs socio-économiques et environnementaux, notamment les inégalités face à l'accès au logement, les problèmes liés à la formation et à l'emploi.

En réponse à la question de Mme Ozdemir, je voudrais préciser que le combat contre le ressentiment d'exclusion et de stigmatisation des jeunes passe par la conjonction de plusieurs dispositifs. Ceux-ci dépendent parfois du fédéral ou d'entités fédérées différentes avec lesquelles il y a lieu de rechercher un maximum de synergies.

Le cas du projet pilote que vous citez, mis en place dans les communes de Saint-Josse, Evere et Bruxelles-Ville, relève de la politique de grandes villes au niveau fédéral. Il répond parfaitement à cette problématique des bandes urbaines. Nous ne disposons pas d'informations plus précises à ce stade sur ce projet étant donné qu'il a débuté au cours de ce mois. En fonction des résultats et des demandes des communes, ce projet pourrait à l'avenir être financé via les plans de prévention et de sécurité au niveau régional. Il faudra voir à ce moment s'il y a lieu de l'étendre à d'autres communes, entre autres à Ixelles, touchée par ce problème.

C'est évidemment dans ce cadre-là qu'il faudra initier des projets spécifiques pour lutter contre les bandes urbaines avec notamment la jeunesse subsaharienne. Je n'ai pas d'informations sur les résultats de l'Observatoire de la criminalité. Il faudrait peut-être interpeller le Gouvernement de la Région pour en avoir. Vous le verrez dans ma réponse sur le décrochage scolaire, toute une série de projets répondent déjà en partie à la problématique des bandes urbaines et de la jeunesse subsaharienne.

La cohésion sociale fait partie des dispositifs ayant pour objectif la création de lien social et l'émancipation des individus dans les quartiers socio-économiquement les plus fragilisés de Bruxelles par la mise en place de politiques de proximité et de partenariat. Je citerai, à titre d'exemples, la médiation scolaire et le soutien scolaire qui concernent à la fois les jeunes et leurs parents, le travail de rue, les animations plurielles, comme Été jeunes qui concernent les jeunes durant les vacances scolaires, ainsi que certaines activités sportives ou socioculturelles. Pour ce qui est de la pratique du sport, M. Diallo a fait part de ses regrets que je partage. Je continuerai avec lui et d'autres à faire en sorte que les familles modestes puissent avoir un soutien pour les activités sportives.

Pour en venir à la question de Mme Schepmans relative aux prochains contrats communaux et régionaux qui entreront en application dès le 1^{er} janvier 2010, le ministre de la Cohésion sociale souhaite préciser que ceux-ci devront être établis en fonction des priorités définies par le gouvernement. Pour établir ces priorités, le ministre dispose des constats contenus dans les rapports annuels du Centre régional d'appui à la cohésion sociale.

Il dispose également de l'étude des problèmes et des besoins réalisée pour chaque commune et globalement pour la Région par l'IGEAT (Institut de gestion et d'aménagement du territoire).

Les priorités qui seront proposées au gouvernement s'appuieront en fonction de la définition de la cohésion sociale inscrite dans le décret du 13 mai 2004. La stigmatisation des jeunes et leur mise à l'écart des processus d'insertion sociale sont souvent le ferment de la montée des violences dans les quartiers moins favorisés. Si la politique de cohésion sociale veut répondre à ce défi de lutte contre l'exclusion et contre les discriminations de toute nature, elle doit favoriser des actions susceptibles de permettre une meilleure intégration des jeunes dans la société. Le ministre tient

à répéter qu'il faut pouvoir travailler en synergie avec tous les autres dispositifs qui visent ce même objectif. C'est pourquoi le gouvernement a prévu dans la déclaration gouvernementale du 20 juillet dernier le renforcement des collaborations entre la Commission communautaire française, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté française.

A cet égard, une conférence interministérielle social-santé bruxelloise sera mise en place. En effet, les politiques sociales et de santé à Bruxelles sont partagées entre la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et la Vlaamse Gemeenschapscommissie sans oublier la Communauté française. Il est donc nécessaire d'entretenir un dialogue entre ces institutions.

De même, une complémentarité doit pouvoir exister avec la Région de Bruxelles-Capitale qui finance depuis 2000 le dispositif d'accrochage scolaire. Je tiens à remercier le ministre compétent qui a tenu à apporter une série de réponses très intéressantes pour comprendre tout le travail réalisé par la Région en ce domaine. Ce dispositif préventif vise à éviter le décrochage scolaire et se concentre sur deux grands axes:

- la prévention dans l'enseignement primaire;
- la remédiation et la lutte contre la violence dans le secondaire.

L'accrochage scolaire constitue une de nos priorités. L'évolution des budgets affectés au D.A.S (Dispositif accrochage scolaire) suffit à s'en convaincre. Pour l'année scolaire 2000-2001, la Région a subventionné 44 projets pour un montant de 170.000 €. Au cours de l'année scolaire 2008-2009, ce seront 303 projets subventionnés pour un montant de 1.519.000 €. Ces projets touchent actuellement plus de 22.000 élèves. Malgré les difficultés budgétaires, j'ai le plaisir de vous annoncer que pour 2009-2010, les moyens seront assurés pour que ces projets d'accrochage scolaire puissent se poursuivre.

Pour terminer, je dirai qu'il faudra plus de synergies et de collaborations entre tous ceux qui peuvent jouer un rôle moteur. En tant que ministre en charge de la Formation professionnelle, j'aurai à coeur d'apporter des réponses à toutes ces questions. Nous devons apporter une offre de formations dans les quartiers fragilisés.

En ce qui concerne la cohésion sociale - si je puis ajouter une réflexion personnelle sans préjuger des discussions qui auront lieu avec le Centre d'appui régional sur la base des concertations locales - il faut reconnaître qu'aujourd'hui tant les dispositifs de prévention que ceux de la cohésion sociale arrivent en bout de parcours. Les projets sont des projets de qualité qui répondent réellement à des besoins. Mais pour se réapproprié un certain nombre de quartiers, il faudra y venir avec des moyens supplémentaires. Quand on est éducateur ou animateur de rue dans ces quartiers depuis vingt ans, on peut à un moment donné être fatigué. Il faut maintenant une bonne évaluation et faire en sorte que, dans le cadre de ces nouveaux projets, on puisse dégager des moyens budgétaires nouveaux pour faire face aux problèmes vécus dans les quartiers.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Mahinur Ozdemir.

Mme Mahinur Ozdemir (cdH)- Je rejoins l'idée qu'un maximum de synergies doivent être créées entre les différentes entités afin de répondre au mieux à cette problématique en tenant compte des réalités de chacune d'entre elles.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Il est intéressant, à l'occasion de cette interpellation, d'entendre l'énumération de toutes les politiques annoncées par les différents niveaux de pouvoir. Mais au-delà, quoi de neuf? Quoi de neuf pour la Commission communautaire française, si ce n'est une évaluation qui va être faite de ses politiques et la détermination de priorités à travers le centre régional d'appui à la cohésion sociale?

Des actions concrètes sont nécessaires. Vous avez énuméré toutes les actions menées dans les années passées mais cela ne nous empêche pas de constater qu'il y a quand même une dégradation de la cohésion sociale dans certains quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale. C'est une réalité à laquelle il faut faire face et qu'il faut contrer par des mesures. J'ai le sentiment, pas d'un constat d'impuissance, mais tout de même de l'absence de développement de politiques nouvelles par rapport à ce défi social, culturel et économique.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Fatoumata Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (MR).- Vos réponses me laissent un peu sur ma faim. Les différents niveaux de pouvoir sont éclatés, nous en sommes conscients. D'aucuns déclarent que les assassinats intra-ethniques entre jeunes sont marginaux. C'est vrai mais il faut aussi prendre la mesure du phénomène. Sans réponse importante, la situation va se dégrader et il faut éviter qu'elle ne ressemble à une fatalité.

Je ne puis qu'exhorter à prendre la mesure de l'attente des associations de terrain qui désirent apporter l'expertise qui est la leur et sont demandeuses d'un dialogue.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Alain Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Sur la cohésion sociale, j'ai entendu M. le ministre nous dire que les objectifs prioritaires allaient être redéfinis commune par commune à la suite de l'évaluation des programmes qui s'achèvent. Cela me semble logique.

J'aimerais cependant que nous restions attentifs à la cohérence entre les moyens accordés aux projets sélectionnés et les priorités qui seront établies. Ce ne fut pas toujours le cas dans toutes les communes.

Il pourrait aussi être utile de conserver une réserve financière pour entreprendre des projets pilotes innovants ou répondre à des phénomènes nouveaux tels que celui des bandes urbaines noires.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale.- Les municipalistes et le gouvernement ont réagi. Vous avez pu constater que le gouvernement fédéral avait répondu concrètement. Du point de la vue de la sécurité de nos habitants, c'est important. En cas d'attaque terroriste ou d'émeutes nocturnes, nous avons maintenant une réponse.

Pour le reste, nous n'allons pas tout de suite dire ce que nous allons faire. Nous nous sommes engagés sur une base décrétole et nous pratiquons la concertation. Lutter contre les bandes urbaines d'origine subsaharienne constitue-t-il une priorité? Les événements de la fin de l'été en sont-ils un également? Nous devons en discuter au sein du gouvernement. Pour travailler d'une manière cohérente, il faut laisser ouverte la possibilité d'une concertation, de sorte que le gouvernement puisse ensuite trancher.

En tant que ministre en charge de la Formation professionnelle, j'entends aussi apporter des réponses. La réussite de la cohésion

sociale ne repose pas uniquement sur le décret y afférent. Nous devons agir de manière transversale.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

**LES MESURES EN FAVEUR DES VICTIMES DU DÉVELOPPEMENT
DES RÉSEAUX MAFIEUX DE PROSTITUTION
EN RÉGION BRUXELLOISE**

DE MME FRANÇOISE SCHEPMANS

**À MM. BENOÎT CEREXHE,
MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ**

**ET EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE**

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Dans son dernier rapport sur la traite et le trafic des êtres humains, le Centre pour l'égalité des chances a mis en évidence le fait que les réseaux mafieux s'adaptent de plus en plus pour échapper aux contrôles qui leur sont imposés et partant pour développer leurs activités criminelles.

A cet égard, on constate notamment un glissement important des formes visibles d'exploitation sexuelle vers des formes plus cachées à l'instar des salons de massage, des saunas ou encore des clubs privés. On observe ainsi concrètement le développement d'un certain nombre de structures dans lesquelles les victimes de la prostitution travaillent sous statut de fausses indépendantes, ce qui a pour conséquence de brouiller les cartes des services de police.

Ce constat rejoint en partie les conclusions de l'étude qui avait été commanditée sous la législature précédente par les membres du Collège réuni, Mme Evelyne Huytebroeck et M. Pascal Smet. Cette étude avançait que sur 4.000 à 5.000 personnes qui se prostituent en Région de Bruxelles-Capitale, on compterait à peine à un millier d'individus qui exercent leur activité dans des formes dites publiques. Or, dans la mesure où la majorité de cette population est confinée dans l'ombre, elle en devient potentiellement plus vulnérable.

Autre élément souligné par le Centre pour l'égalité des chances, l'esclavagisme se montre des plus imaginatifs puisque désormais les chefs mafieux enrôlent désormais des "dames de compagnie", une expression saugrenue qui désigne des anciennes prostituées chargées d'organiser et de contrôler les jeunes filles en échange d'une rétribution. Pendant ce temps, les proxénètes, eux, séjournent à l'étranger pour échapper aux forces de l'ordre. Ledit rapport souligne à ce propos le nombre croissant de "victimes consentantes", essentiellement issues des pays d'Europe de l'Est, qui se prostituent de leur plein gré, poussées par l'appât du gain dans leur situation de misère.

Toutefois, ces cas dits "win-win" ne représentent pas la majorité des personnes prises en charge par les filières criminelles. Le développement très préoccupant des réseaux dits "nigériens", "tsiganes" et "asiatiques" - j'espère qu'on ne m'accusera pas de stigmatisation de groupes car c'est ainsi qu'ils sont nommés - attestent du fait que l'exploitation sexuelle et la prostitution forcée ont malheureusement encore un avenir prometteur chez nous.

Il est certain qu'il appartient aux services de police de réduire à néant ces réseaux esclavagistes mais ce serait commettre une erreur de ne pas associer la Commission communautaire française, fût-ce avec ses modestes moyens, à l'effort global des

pouvoirs publics. En effet, outre les questions de justice, l'exploitation sexuelle s'accompagne souvent de violences physiques et psychologiques, de cas de toxicomanie, de mauvaises conditions d'hygiène ou encore d'un certain isolement social.

Monsieur le Ministre, lors de vos contacts réguliers avec vos homologues de la Région, du fédéral, des autorités communales mais aussi des associations de terrain, avez-vous pu éventuellement prendre connaissance de l'état actuel de la prostitution mafieuse à Bruxelles? Le cas échéant, pouvez-vous nous en brosser un panorama général? Face à l'évolution interpellante des réseaux de proxénétisme, existe-t-il des concertations impliquant la Commission communautaire française? Qu'en est-il de l'accompagnement des victimes?

En ce qui concerne la mise en oeuvre de nos politiques d'action sociale et de la santé, quelles sont les associations subsidiées par la Commission communautaire française qui oeuvrent spécifiquement dans le domaine de la prostitution ou qui ont intégré la problématique dans leurs champs d'action? Quels sont les budgets globaux qui leur sont actuellement octroyés? Enfin, un soutien est-il également accordé aux opérateurs traitants de la prostitution masculine qui représente, ne l'oublions pas, un tiers du phénomène à Bruxelles?

J'ai en mémoire les activités des associations Espace P et Entre-Deux. Existe-t-il d'autres dispositifs se penchant sur le phénomène de la prostitution, sous l'angle de la toxicomanie, des maladies sexuellement transmissibles et de l'écoute-conseil aux personnes?

Enfin, existe-t-il des demandes du secteur associatif visant à apporter des réponses aux spécificités des filières étrangères de la prostitution? Le cas échéant, quelles suites leur ont-elles été données? A ce propos, je pense qu'il serait pertinent d'étudier des pistes certes limitées mais à forte intensité à l'exemple d'une meilleure implication des maisons d'accueil pour favoriser la sortie des victimes des réseaux criminels.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo)- Notre société porte des regards très variés sur la prostitution. Entre, d'une part, la réprobation d'ordre moral et, d'autre part, les revendications d'ordre plus pratique, les opinions divergent mais s'accordent souvent sur le fait qu'il faut aider la personne qui se prostitue.

Le débat sur la prostitution est large et porte notamment sur l'égalité entre les personnes dont les hommes et les femmes. Il est multiple car touchant à la prostitution "classique" et à la traite des êtres humains sur laquelle le consensus existe également. Tout le monde s'accorde à dire qu'il faut lutter contre ce phénomène mafieux.

Cela étant, toute personne venant d'ailleurs n'est pas nécessairement victime d'enlèvement et toute personne prostituée d'origine autochtone n'est pas par définition consentante. Il ne faut pas, de manière précipitée, accepter la distinction qui tend à s'établir entre la prostitution belge qui serait par définition libre et bonne et la traite venue de l'extérieur de l'espace Schengen qui serait mauvaise.

Dans la prostitution classique et locale, il existe également des milliers de contraintes et la traite des êtres humains capte aussi dans ses mailles mafieuses des êtres consentants. Bien entendu, cela ne la rend pas moins odieuse.

Pour compliquer encore le phénomène, n'omettons pas le fait que la traite des êtres humains est plus large que la prostitution car elle touche aussi du personnel d'ambassade et des travailleurs dans divers secteurs dont les conditions de travail sont proches de l'esclavage.

A Bruxelles, le marché du sexe est florissant. Nous avons tous lu le rapport du Centre pour l'égalité des chances qui remarque que les trafiquants mettent en place des structures qui dissimulent l'aspect lié à exploitation et qui favorisent plus qu'auparavant des systèmes de type "gagnant-gagnant" dans lesquels les victimes voient aussi un bénéfice et ne sont pas informées de ce qui existe pour s'en sortir.

Dans ce même rapport, on peut également lire que la seconde évolution découle de la libre circulation des personnes dans l'Union européenne élargie et des facilités administratives qui y sont liées. Par conséquent, il est devenu plus difficile d'opérer des recherches et vérifications plus approfondies à l'occasion de contrôles.

Face à ce phénomène, qu'existe-t-il à Bruxelles? Des associations actives dans l'aide aux personnes qui se prostituent existent. Deux au moins sont subventionnées par la Commission communautaire française, à savoir Espace P et Entre-Deux qui sont les associations les plus connues dans ce domaine.

L'association Adzon qui s'occupe plus spécifiquement des hommes prostitués dont la plupart sont en situation irrégulière était jusqu'il y a peu subventionnée par la Vlaamse Gemeenschapscommissie. Elle lui a malheureusement retiré son soutien, laissant de fait une population extrêmement fragile à la déroute et ouvrant la voie à davantage de transmission du VIH et d'autres maladies sexuellement transmissibles.

La question de l'accompagnement des victimes de la traite à Bruxelles est du ressort de l'asbl Pag-Asa qui est subventionnée par le bicommunautaire. La Belgique a en effet mis au point un système très intéressant qui permet l'accueil et même la régularisation de victimes de la traite des êtres humains à condition qu'elles quittent le monde de la prostitution et dénoncent les exploitants.

Au niveau fédéral, deux nouveautés importantes sont à souligner depuis l'année 2008, à savoir l'adoption par le gouvernement fédéral du plan d'action belge de lutte contre la traite des êtres humains. Qui dit plan national dit participation des Régions et des Communautés. La Commission communautaire française s'intègre-t-elle dans ce plan? Par ailleurs, il faut noter la mise en oeuvre d'une coopération multidisciplinaire concernant les victimes de la traite des êtres humains et/ou de certaines formes aggravées de trafic des êtres humains. Quelle part prend la Commission communautaire française dans cette coopération?

Au niveau européen, dans un souci de sensibilisation à la traite des êtres humains et au sort de ses victimes, la journée du 18 octobre a été choisie comme journée européenne contre la traite des êtres humains. L'année dernière déjà, de nombreuses autorités, des ONG et des experts de divers pays ont mis en place des actions ce jour-là afin de concrétiser localement cette journée contre la traite.

En Belgique, nos trois centres d'accueil spécialisés dans l'accueil des victimes de la traite des êtres humains (Pag-Asa, Payoke et Sürya) avaient organisé une campagne de sensibilisation en collaboration avec le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme ainsi que la fondation Samilia.

En 2009, on a remis le couvert et les trois centres d'accueil spécialisés ont organisé une après-midi de réflexion avec les

professionnels concernés par la lutte contre la traite des êtres humains. La Commission communautaire française s'est-elle peu ou prou inscrite dans cette dynamique? Il serait intéressant de le savoir.

L'année dernière, en commission des Affaires sociales de la Commission communautaire commune, nous avons discuté d'une étude qui avait été menée sur l'état de la prostitution en Région de Bruxelles-Capitale. Cette étude avait été commanditée par M. Smet et Mme Huytbroeck. Elle nous a laissés sur notre faim mais elle avait au moins le mérite d'exister. Une suite à cette étude est-elle prévue?

De manière générale, qu'est-il prévu en termes de collaboration entre les différentes Commissions communautaires et avec la Région afin de tisser un réseau performant d'aide pour les associations qui oeuvrent en la matière? Cela permettrait de ne pas abandonner une certaine partie des personnes qui se prostituent. Je pense notamment aux hommes à l'heure actuelle.

Il faudrait aussi lancer des campagnes d'information auprès du personnel soignant afin de le sensibiliser à la détection des victimes.

Mme la Présidente.- Mme Céline Fremault était excusée ce matin mais est là cet après-midi. Comme, à la séance précédente, nous avons souhaité la bienvenue au petit Corto, saluons aujourd'hui la venue au monde du petit Hubert.

La parole est à Mme Céline Fremault.

(Applaudissements sur tous les bancs)

Mme Céline Fremault (cdH).- Je vous remercie, Madame la Présidente.

J'adresse également mes remerciements à mes deux collègues, Mmes Schepmans et Braeckman. En ce début de législature, l'interpellation de Mme Schepmans a le mérite, je pense, d'accorder de l'importance à un phénomène de grande ampleur. Quant à Mme Braeckman, elle a notamment relayé les travaux qui avaient fait l'objet d'une assez longue discussion dans une commission bicommunautaire.

Il est ainsi possible à présent, Monsieur le Ministre, d'avoir un premier éclairage sur les travaux entamés par le précédent gouvernement bruxellois. Il s'agissait d'une collaboration entre Mme Huytbroeck et M. Smet qui travaillaient exclusivement sur le phénomène de la prostitution à Bruxelles. En commission, les réactions avaient été diverses. Des asbl étaient présentes et souhaitaient pouvoir travailler de concert avec les parlementaires et le gouvernement, ce qui ne semblait pas avoir été le cas au cours des années précédentes.

Notre attention a aussi été attirée sur la nécessité d'accorder une grande importance au suivi de la traite des êtres humains en général. Je sais que l'interpellation de départ était centrée sur le phénomène de la prostitution mais je pense qu'il est urgent d'élargir le débat en particulier à Bruxelles où le phénomène mafieux prend des aspects très différents, qu'il soit prostitutionnel ou autre, ainsi que cela a été souligné dans l'interpellation précédente. En réalité, il s'agit toujours de l'exploitation de la personne humaine.

La mutation du phénomène de la traite des êtres humains est largement commentée au coeur du rapport de cette année et révèle deux évolutions frappantes qui influencent au quotidien le travail des asbl. La première concerne l'apparition de trafiquants qui favorisent le "win-win" (c'est-à-dire le "gagnant-gagnant"). Ces trafiquants trouvent leur compte dans la transaction tout en

faisant croire aux victimes qu'elles trouveront également un bénéfice dans l'exercice de l'activité à laquelle elles se livrent.

Parmi ces victimes, nombreuses sont celles qui ne se rendent pas compte qu'elles sont confrontées à la traite des êtres humains et ignorent qu'elles disposent de leviers notamment législatifs - et j'y reviendrai - pour mettre fin aux situations d'exploitation qu'elles vivent.

La seconde évolution s'apparente en l'espèce à une difficulté et ce, malgré le grand avantage qu'elle présente pour nous. Je veux parler de la libre circulation des personnes dans l'Union européenne. Les nouvelles facilités administratives aujourd'hui offertes entravent le Parquet dans ses recherches et vérifications. Les jeunes femmes s'en trouvent d'autant plus livrées à elles-mêmes.

Comme l'a souligné ma collègue, il est important de disposer d'un état des lieux propre à Bruxelles et qui tienne compte des réseaux qui s'y adaptent systématiquement, qui migrent et qui sont devenus très flexibles. Cela signifie que le pouvoir politique doit lui aussi adapter le processus prévu pour les suivre.

J'en arrive à l'accompagnement, question essentielle pour notre niveau de pouvoir. Je ne rappellerai pas que la traite des êtres humains et la prostitution sont des compétences fédérales des ministres de l'Intérieur et de la Justice. La Belgique est un pays précurseur. La loi du 13 avril 1995 a accordé la protection aux victimes de la traite et notre pays a énormément travaillé sur la question de la répression. En 2005, le fédéral a réajusté le dispositif législatif. Madame Braeckman, vous avez souligné que trois centres accueillent les victimes et travaillent de concert avec le secteur associatif pour lequel vous êtes partie prenante. La fondation Samilia travaille à la sensibilisation du grand public.

La Commission communautaire française travaille sur la notion de santé sociale. Pour les parlementaires, du moins pour ceux qui se sont mobilisés ce matin, il est important d'accorder un soutien permanent aux secteurs associatifs - secteurs associatifs de première ligne en matière de prostitution, comme déjà souligné (Entre-Deux, Espace P) - mais aussi aux actions spécifiques. De ceux qui travaillent dans les asbl pour les sans-papiers, les illettrés, à tous ceux qui échappent à ce maillage associatif de première ligne.

Outre cet aspect de renforcement des moyens financiers et humains, il faut également renforcer les expertises existantes.

Enfin, chaque niveau de pouvoir doit prendre ses responsabilités. Edouard Delruelle soulignait, lors de la présentation du rapport 2008, le manque d'attention parlementaire. On ne pourra pas dire que dès le début de cette législature, la Commission communautaire française n'y a pas porté une attention particulière.

Le manque de moyens au niveau fédéral est criant pour ce qui concerne les parquets et les polices.

J'ai demandé au président du Sénat, via ma casquette fédérale, de réinstaller une sous-commission "Traite des êtres humains". En effet, il me paraît essentiel de pouvoir évaluer les dispositifs législatifs mis en place et l'exécution des circulaires, d'observer l'évolution de cette notion, de chercher les moyens de travailler au niveau européen ainsi que la manière de soutenir les associations bruxelloises dans ce phénomène en constante évolution.

(Applaudissements sur les bancs du cdH)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale.- Cette interpellation aborde deux thématiques distinctes mais intimement liées, c'est-à-dire la prostitution et la question de l'exploitation sexuelle dans le cadre de la traite des êtres humains.

D'abord quelques chiffres. Officiellement, on dénombre environ 4.000 personnes prostituées à Bruxelles. Il va sans dire que cette statistique ne tient pas compte de la prostitution occasionnelle et/ou clandestine. Malheureusement, peu de chiffres fiables sont disponibles sur cette problématique. Il n'existe pas de profil strict de la personne qui se prostitue. Au contraire, les prostitué(e)s sont des personnes aux parcours divers qui vivent leur prostitution de manières diverses.

Concernant la traite des êtres humains, le rapport annuel 2008 du Centre pour l'égalité des chances montre que si les données policières ne nous permettent pas de constater une augmentation significative du phénomène, des analyses plus fines démontrent qu'il subit d'importantes évolutions. Mmes Braeckman et Fremault vous les ont signalées.

Trois éléments attirent ainsi plus particulièrement l'attention. Premièrement, les réseaux criminels se professionnalisent notamment par la mise en place de structures qui ne permettent plus d'établir un lien direct entre l'exploitant et la prostituée (par exemple à travers le statut de fausse indépendante dans un bar ou un salon de massage). Ensuite, des systèmes de type "gagnant-gagnant" voient le jour. Enfin, la libre circulation des ressortissants européens au sein de l'Union rend le phénomène plus volatil et moins facile à appréhender.

La Belgique a adhéré à la Convention de l'ONU du 2 décembre 1949 relative à l'abolitionnisme. Via cette convention, les pays signataires s'engagent à l'abolition de la réglementation en matière de prostitution. Ainsi dans notre pays, l'accent est mis, d'une part, sur la lutte contre la traite d'êtres humains, l'interdiction du racolage et du proxénétisme et, d'autre part, sur la prévention et la réinsertion des prostituées.

Si vous me le permettez, je m'attacherai à répondre plus particulièrement aux questions qui relèvent des compétences de la Commission communautaire française.

Dans le cadre de mes compétences en Action sociale et en Famille, le gouvernement soutient l'asbl Espace P qui est active depuis 1988 et experte dans le domaine des problématiques liées à la prostitution. Le projet de cette asbl vise à respecter le choix de vie des personnes, non seulement en offrant un encadrement aux prostituées qui veulent quitter le milieu de la prostitution mais aussi en intervenant auprès de celles qui choisissent d'y rester.

Initialement créée à Liège, elle dispose actuellement de quatre antennes, à savoir Bruxelles, Liège, Namur et Charleroi. C'est ainsi que l'asbl bruxelloise Espace P a bénéficié en 2002 d'une reconnaissance et d'un financement en tant que centre d'action sociale globale (CASG). Les missions de base des CASG sont d'assurer un premier accueil, une analyse des situations problématiques, une orientation, un accompagnement et un suivi. L'action sociale s'exerce selon trois modes d'intervention qui sont l'action collective, l'action sociale communautaire et l'aide individuelle.

Dans le cadre de l'action collective, l'asbl a apporté aux bénéficiaires des réponses collectives à des problématiques individuelles. Elle tente de restaurer une dynamique de solidarité et de responsabilisation interpersonnelle. L'association a développé entre autres différents projets tels que le lieu de rencontre entre personnes prostituées, le magazine Espace P qui documente et informe les femmes et hommes travaillant dans la

prostitution, le projet "Mieux vivre ensemble" qui vise à améliorer la cohabitation dans les quartiers d'exercice de la prostitution ou encore la brochure "Le travail en vitrine" éditée en neuf langues afin d'informer les prostituées sur leurs droits et sur les services susceptibles de pouvoir les aider.

Sur le plan de l'action communautaire visant à induire avec les bénéficiaires des actions concrètes favorisant la participation et la lutte contre l'exclusion, l'asbl a entre autres participé au salon de l'Erotisme dans le cadre d'une action de prévention du sida et des infections sexuellement transmissibles auprès des travailleurs du sexe et des visiteurs.

L'association a participé à la plate-forme Prévention européenne dans la lutte contre le sida. Elle a également organisé une journée de réflexion sur le thème de la stigmatisation de la prostitution intitulée "*Promotion de la Peur, prohibition de la Raison?*"

L'asbl privilégie l'approche globale de lutte contre toutes les discriminations et marginalisations liées à la prostitution. Ainsi, dans le cadre de l'action individuelle, les problèmes rencontrés sont liés dans plus de 27% des cas à la santé physique (violence, maltraitance, mauvaise hygiène de vie), dans 21% des cas à des difficultés psychosociales, dans 10% des cas aux droits sociaux et administratifs, dans 10% des cas aux liens familiaux et sociaux.

Quant aux actions menées avec des prostituées issues de filières étrangères, l'association mène un remarquable travail de réseau. Depuis 1995, Espace P collabore avec les centres PAG-ASA et Sürya spécialisés dans l'accueil des victimes de la traite des êtres humains.

Dans le cadre de réseaux européens, l'asbl a, d'une part, coordonné un projet Daphné d'aide et d'information aux prostituées albanaises, russes, moldaves et bulgares et, d'autre part, participé en 2002 au programme Tampep d'information sur la santé à l'intention des prostituées migrantes.

En 2008, Espace P a bénéficié d'un subside de 151.000 € pour son travail de service social de première ligne.

En matière de santé, le cabinet de M. Cerexhe finance deux projets directement consacrés à l'aide aux personnes prostituées, Espace P et Entre-Deux.

Pour le premier, il s'agit essentiellement d'un soutien à la santé dont le budget s'élève à 32.000 €. Cette asbl a pour objectif de mieux coordonner les programmes de prévention du sida dans le milieu de la prostitution et l'intégration dans le plan de lutte contre le sida en Communauté française, d'encourager le dépistage et le traitement des maladies sexuellement transmissibles dans le milieu de la prostitution, d'étendre la vaccination contre l'hépatite B, d'organiser la recherche épidémiologique sur la prévalence des anticorps marqueurs du VHB, de la syphilis et du sida dans le milieu de la prostitution bruxelloise. Ce budget permet également de proposer des consultations médicales gratuites.

L'asbl Entre-Deux quant à elle perçoit un subside de 26.000 € essentiellement consacré à l'offre de consultations médicales. Lors de ses visites dans les quartiers de prostitution, l'équipe de cette association est souvent sollicitée pour des contrôles gynécologiques et des prises de sang notamment.

Dans cette optique, des accords ont été conclus avec la clinique Sainte-Anne Saint-Rémi, l'hôpital Saint-Pierre, le Plan F, le centre de planning familial de Saint-Josse et la Famille heureuse ainsi qu'avec le centre de planning familial de Schaerbeek.

Je vous rejoins totalement quand vous soulignez que la lutte contre la traite des êtres humains concerne l'ensemble des niveaux de pouvoir. Ainsi, un plan national de lutte contre la traite des êtres humains a été approuvé par le gouvernement fédéral le 11 juillet 2008. Ce plan coordonne les actions de tous les départements fédéraux impliqués dans la lutte contre ce fléau (Intérieur, Justice, Emploi, Affaires étrangères, Finances, Sécurité sociale) ainsi que Child Focus et le Centre pour l'égalité des chances.

S'agissant de la coopération entre les différents niveaux de pouvoir, elle a lieu notamment au sein du forum national pour une politique en faveur des victimes qui dépend du SPF Justice. Il est accessible à toutes les autorités fédérales, communautaires et régionales ainsi qu'aux associations actives en ce domaine et permet de mieux articuler les politiques en faveur des victimes tout en avançant dans l'apprentissage des bonnes pratiques. La Commission communautaire française y est régulièrement représentée.

Pour les questions sur la prostitution des hommes, si la Commission communautaire française était sollicitée, nous serions très heureux d'accueillir les représentants de l'association traitant de ce problème. A ce jour, nous n'avons reçu aucune demande en ce sens.

S'agissant de l'étude, j'entends que je devrais en tirer des conclusions. Or, je n'ai jamais été d'une manière ou d'une autre intégré au processus de cette étude puisque c'est le bicommunautaire qui était partie prenante. Il m'a semblé que certains voulaient reproduire la manière dont la prostitution a été appréhendée à Anvers. Je n'apprécie pas cette approche du travail. En effet, nous sommes dans un projet d'accompagnement de la prostitution qui est d'un tout autre ordre.

Bien sûr, nous sommes tout disposés à nous associer à la Journée de lutte contre la traite des êtres humains. La veille, nous le ferons pour celle consacrée au refus de la misère.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Je remercie le ministre de sa réponse détaillée.

La bonne volonté de la Commission communautaire française est manifeste mais je regrette l'absence d'innovation dans ses actions devant des phénomènes qui s'amplifient.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- Je voudrais faire une petite remarque. Le ministre évoque le fait que les parcours et les profils des personnes qui se prostituent sont variés. C'est vrai mais il reste tout de même une caractéristique commune qui est que rarement l'histoire de ces personnes s'écrit à l'encre rose.

Je voudrais que le ministre soit plus précis quant à l'intégration du plan d'action national. Il a indiqué que la Commission communautaire française y était représentée. Par qui précisément et pour y faire quoi? Je note aussi qu'en 2010, nous nous inscrirons dans la Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains.

Au plan régional, le ministre a pris connaissance de l'étude de 2008 puisqu'il a formulé des critiques à son encontre. Nous étions nombreuses en commission à partager une partie d'entre elles. L'étude existe cependant et il faudra bien un beau jour que nous

décisions ce que nous allons en faire. Il est nécessaire en tout cas de travailler de manière plus articulée entre la Commission communautaire française, le bicommunautaire et la Vlaamse Gemeenschapscommissie notamment en ce qui concerne les associations et services subventionnés. Du moins, ceux qui le sont encore! A cet égard, je trouve honteux qu'Adzon ne soit plus subventionnée par la Vlaamse Gemeenschapscommissie. Cela va faire des dégâts énormes. Je prends note de votre volonté de les rencontrer.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Céline Fremault.

Mme Céline Fremault (cdH).- Je suis ravie d'entendre que vous êtes opposé à une vision de la prostitution qui s'inscrirait dans un plan plus réglementariste comme la Villa Tinto. Je trouve intéressant d'avoir un positionnement de ce type en début de législature puisque la question ne manquera pas d'être encore débattue ici. Votre vision est très différente de celle de votre ex-collègue Pascal Smet qui aimait expliquer qu'il souhaitait une ville propre à huit heures du matin et que d'une certaine manière, ce qui s'y passait la nuit l'intéressait moins. Je caricature un peu mais nous avons eu l'occasion de nous étripier à ce propos.

Le soutien de la Commission communautaire française à une journée européenne est une bonne idée, qui plus est dans le cadre de la présidence de l'Union européenne. Différentes actions de sensibilisation peuvent être menées de concert avec les partenaires et les associations. Je vous invite à prendre rapidement contact avec eux; une année s'écoule tellement vite.

Les interpellations se succèdent sur cette question et pourtant nous apportons peu de réponses innovantes à une situation qui, elle, évolue. Je vous invite donc à rencontrer les associations de terrain au sujet de l'évolution de ce phénomène largement détaillé dans le rapport 2008 afin de faire un point sur la situation et de voir si les dispositifs sont adaptés au terrain. Votre réponse est complète mais je connais aussi le rapport d'Espace P. Il serait réellement intéressant de venir avec des projets qui évoluent par rapport à une problématique qui évolue elle aussi.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.- Je veux bien faire parvenir à Mme Braeckman le rapport relatif au forum national afin qu'elle examine le degré d'implication de la Commission communautaire française. De manière globale, je pense que personne dans ce Parlement ne remet en question les associations qui oeuvrent en ce domaine. Si certains veulent organiser l'année prochaine un colloque ou un forum avec les associations, j'y suis évidemment favorable tout en tenant compte de la faiblesse de nos moyens.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

**LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION DU COLLÈGE
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE
EN MATIÈRE DE CRÉATION DE PLACES D'HÉBERGEMENT
POUR PERSONNES POLYHANDICAPÉES**

DE M. JOËL RIGUELLE

**À MME EVELYNE HUYTEBROECK, MINISTRE EN CHARGE DE LA
POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

Mme la Présidente.- La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle (cdH).- L'accord de majorité et la déclaration du Gouvernement de la Commission communautaire française qui en découle ont bien mis l'accent sur un des objectifs

primordiaux de cette législature: la concrétisation des places d'hébergements pour personnes polyhandicapées, annoncées depuis trop longtemps déjà. Des engagements clairs ont été pris notamment en période de campagne électorale vis-à-vis des associations concernées. Il me semble que toutes les formations politiques de ce Parlement étaient présentes et ont marqué leur volonté de répondre concrètement aux attentes des familles en la matière.

Ces engagements étaient la suite logique d'une prise de conscience collective en réponse notamment à l'interrogation du groupe d'action qui dénonce le manque de places pour personnes handicapées de grande dépendance (GAMP) qui regroupe plusieurs associations et qui a tout au long de la législature précédente interpellé régulièrement l'ensemble des partis politiques. Cette action et cette prise de conscience ont abouti à donner une place importante à cette problématique dans l'accord de majorité, même si la prudence budgétaire était de rigueur.

Je rappelle les termes de l'accord. Il est très clairement indiqué dans le texte que *"la priorité sera d'augmenter l'offre d'accueil et de répit pour les personnes en grande dépendance"*. Le texte ajoute: *"Dans ce cadre, les projets d'infrastructures bénéficiant d'un accord de principe devront se concrétiser au plus tôt selon les plans pluriannuels adoptés par le Collège"*. Il est par ailleurs bien indiqué que la volonté est de créer les 113 places qui concernent les asbl HOPPA, la Coupole bruxelloise de l'autisme et l'asbl Farra dans le courant de la législature.

Nous savons que depuis le temps que ces projets traînent de tiroirs en cabinets ministériels, les coûts de construction ont sensiblement augmenté. Les budgets devront inévitablement être revus à la hausse malgré un effort considérable des associations pour récolter des dons auprès de sponsors privés. Sachant que la crise bancaire et le repli économique ont quelque peu refroidi les donateurs, le pouvoir public se doit d'en tenir compte et de mettre tout en oeuvre pour faire face à ses engagements.

Dans le cadre de cet objectif global et particulier de créations de places, le gouvernement et la majorité qui le soutient ont marqué leur volonté, non seulement de concrétiser ces engagements mais aussi d'effectuer toute démarche utile, y compris à d'autres niveaux de pouvoirs ou auprès d'autres partenaires institutionnels comme la Région par exemple pour rassembler les énergies et les moyens nécessaires.

Nous avons précisément évoqué la possibilité de collaborations avec le secrétaire d'Etat en charge du Logement au niveau régional mais aussi de contacts au niveau fédéral pour qu'une partie du fonctionnement de ces institutions soit suffisamment pris en charge dans le cadre des budgets de la sécurité sociale. Mais commençons peut-être les démarches essentielles à notre niveau. En effet, il est prévu un nouveau décret relatif aux infrastructures ainsi que des arrêtés comportant de nouveaux montants maximums subsidiables. De plus, il est annoncé que le gouvernement cherchera des financements complémentaires.

Nous sommes aujourd'hui en tout début de législature et je ne doute pas que les membres du gouvernement et leurs collaborateurs sont focalisés sur les ajustements budgétaires et sur les budgets à préparer. C'est précisément le moment de parler des engagements pris et de la nécessité de les concrétiser. Pour le groupe cdH, il est très clair que, d'une part, le budget 2010 devra contenir des moyens permettant la mise en oeuvre de premières phases de réalisations et que, d'autre part, le projet d'ordonnance infrastructure devra être mis à l'ordre du jour sans tarder pour être discuté et voté au cours de cette session 2009-2010. C'est une question de crédibilité et d'humanité.

L'installation d'un observatoire de l'accueil et de l'accompagnement, s'il est nécessaire à nos yeux, ne doit pas servir de prétexte à un retardement des projets en cours. Par ailleurs, il me semble indispensable de réfléchir aussi à des formes de financements alternatifs permettant à la fois au pouvoir public d'étaler ses dépenses et aux associations de démarrer la phase de construction de leurs projets.

Mon questionnement va donc vers Mme la ministre pour lui demander concrètement ce qui est déjà mis en place en termes de préparation de l'ordonnance infrastructure. A quelle date aurons-nous l'opportunité d'en prendre connaissance et de la discuter? Les modes de financement alternatifs sont-ils pris en compte dans la perspective du financement des projets en cours? Avez-vous bien pris la mesure des engagements financiers à prendre, eu égard au coût des constructions envisagées?

Plus simplement, quand, Madame la ministre, mettez-vous le Parlement au travail pour aboutir rapidement à des textes fondateurs de réalités concrètes?

(Applaudissement sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Gisèle Mandaila.

Mme Gisèle Mandaila (MR).- Madame la Ministre, la question des personnes handicapées est un sujet auquel je suis particulièrement sensible.

J'ai eu la chance d'exercer durant plusieurs années certaines responsabilités fédérales. Cela m'a permis de rencontrer de nombreuses personnes et d'être confrontée à une grande diversité. Cette période fut très enrichissante et je continuerai à porter au sein de ce Parlement une attention toute particulière à ces personnes notamment en m'intéressant au manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance.

Je me rappelle avoir participé à des colloques organisés par Alain Courtois et Caroline Persoons en 2006. Près de quatre années se sont écoulées depuis et je dois constater que si certaines avancées ont été accomplies, la question du manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance est toujours aussi cruciale à Bruxelles. Cette situation n'est pas normale. Il convient donc de travailler sur les projets en cours et de dégager de nouvelles pistes en concertation avec d'autres entités telles que la Région de Bruxelles-Capitale ou le pouvoir fédéral pour trouver enfin une solution durable.

Dans l'accord de gouvernement, vous annoncez la création de 113 places supplémentaires dans le cadre de différents projets d'infrastructure. C'est une excellente chose et j'espère que ces places seront rapidement disponibles. Pourriez-vous nous donner des détails plus précis? Enfin, comme M. Riguelle, j'espère aussi que nous serons très rapidement amenés à nous pencher sur les décrets relatifs à l'infrastructure et à l'inclusion pour contribuer à créer de nouvelles places d'accueil.

(Applaudissements sur les bancs MR)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Ahmed El Ktibi.

M. Ahmed El Ktibi (PS).- Durant la dernière législature, le GAMP n'a cessé de dénoncer le manque de places d'accueil pour les personnes handicapées de grande dépendance. Ne nous bornons pas à dire que rien n'a été fait. Que du contraire. Toutefois, bien que de nombreuses places d'hébergement pour personnes handicapées soient prévues, beaucoup ne sont pas encore disponibles. Nous ne sommes donc pas au bout de nos peines. Par exemple, sous la législature précédente, la Commission communautaire française a mis à la disposition de

l'asbl HOPPA un terrain situé à Berchem-Sainte-Agathe via un bail emphytéotique de 50 ans. On ne peut que se réjouir du déblocage de ce dossier mais le financement des projets est un problème récurrent.

Pour le projet HOPPA, l'investissement total est d'environ 4 millions d'€ subsidiés par la Commission communautaire française à hauteur de 2,1 millions d'€. Les fonds récoltés par HOPPA s'élèvent à près de 1 million d'€. Le solde à financer est donc de 1 million d'€ environ.

Autre exemple, la Coupole bruxelloise de l'autisme qui regroupe plusieurs associations pour autistes va construire à Jette un bâtiment sous bail emphytéotique de 38 ans reconductible. Il offrira quinze places en centre de jour et autant en hébergement à de jeunes autistes de grande dépendance. Le coût total du projet s'élève à 2,3 millions d'€. Il est financé par la Commission communautaire française à concurrence de 58%, soit 1,32 million d'€. L'asbl apporte 730.000 €. Le solde à financer est donc de 250.000 €.

Farra-Capitale qui encadre et héberge des personnes handicapées mentales adultes modérées, sévères et profondes a obtenu de la Régie des Bâtiments deux immeubles à Saint-Josse-ten-Noode sous bail emphytéotique de 27 ans reconductible. Les frais de rénovation et les adaptations des bâtiments nécessaires à l'accueil des personnes handicapées seront à charge de Beliris.

Fin 2008, l'enveloppe de la Commission communautaire française pour le financement partiel de ces projets s'élevait donc à 3,42 millions d'€. Le solde à financer par les associations est relativement important. Avez-vous dès lors des solutions à proposer pour le financement de ces projets? Ils sont différents, complémentaires et indispensables. Certains proposent l'hébergement, d'autres sont des centres de jour, d'autres encore offrent des services de répit aux parents. Cependant, tout cela est insuffisant car plus d'une centaine de jeunes autistes et handicapés de grande dépendance espèrent une place et sont inscrits sur des listes d'attente dans des centres de jour ou d'hébergement.

Le centre la Braise à Anderlecht qui prend en charge des adultes cérébrolésés offre déjà une trentaine de places en accueil de jour et dix places en centre de jour pour réadaptation cognitive fonctionnelle ainsi que des services d'aide et d'accompagnement à domicile. Ce centre a également développé un projet de répit pour soutenir les aidants proches.

Il permet de les soulager temporairement et ponctuellement. A l'heure actuelle, "La Braise" est en pourparlers avec la commune d'Anderlecht afin de créer un centre d'hébergement.

A Etterbeek, l'asbl "Les Pilotis" propose de créer des lieux de vie et d'hébergement pour les personnes handicapées mentales de grande dépendance. La commune a mis à disposition de cette asbl un immeuble issu du patrimoine communal sous bail emphytéotique de 27 ans renouvelable. Les travaux et aménagements seront financés via un emprunt fait par la commune à la Régie foncière et le centre remboursera mensuellement les frais de ces travaux.

A la Ville de Bruxelles, l'asbl "Le huitième jour" ouvre sa cinquième maison offrant ainsi à de jeunes trisomiques et handicapés mentaux, des lieux d'habitation et de vie dans des habitats accompagnés. "La Maison des Pilifs" toujours à la Ville de Bruxelles ainsi que "La Passerelle" à Watermael-Boitsfort offrent également des logements supervisés ainsi qu'un service d'accompagnement.

Comme mes collègues l'ont souligné, l'espérance de vie des personnes handicapées augmente et leurs parents vieillissants rencontrent des problèmes de santé et n'arrivent plus à s'occuper de leurs enfants. Il devient donc impératif de trouver des solutions pour offrir une qualité de vie suffisante tant aux parents qu'aux enfants handicapés.

Je termine. Outre les projets que j'ai énumérés dans mon exposé, peut-on savoir s'il existe de nouveaux projets, comme annoncé dans la déclaration du Gouvernement de la Commission communautaire française?

(Applaudissements sur les bancs du PS)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.- Comme énoncé lors de la déclaration 2009-2010, le gouvernement s'est engagé à la concrétisation de projets de création de places d'hébergement et de jour en particulier pour les personnes polyhandicapées et autistes. Notre déclaration gouvernementale de juillet a clairement répété cette priorité. Tout comme nous travaillons d'arrache-pied sur ces questions depuis cinq ans, je m'attellerai à la concrétisation de la création de ces places de manière volontariste.

Je veux d'abord vous rassurer quant à une première étape, le budget 2010. L'actuel gouvernement a pris des engagements clairs qui assurent la continuité des engagements pris au cours de la législature dernière et plus spécifiquement en ce qui concerne les projets HOPPA permettant ainsi la mise en œuvre de leur première phase de réalisation. Vous et moi connaissons les nombreuses étapes par lesquelles il a fallu passer et celles qu'il faudra encore franchir.

Monsieur Riguelle, je suis tout à fait consciente du coût important de ces constructions et principalement pour le projet HOPPA qui a nécessairement besoin d'une infrastructure de plain-pied. De plus, nous le savons tous, plus cela traîne, plus les coûts de construction vont à la hausse.

Nous le savons, le contexte économique actuel n'est pas favorable à alimenter la part à préfinancer de ces associations. Vu cette difficulté, d'autres apports que celui de la Commission communautaire française devront être exploités. Je tiens à investiguer toutes les pistes.

La première se trouve à l'intérieur même de notre législation en intra-Commission communautaire française. Là, des moyens complémentaires pourraient être trouvés. Nous en avons déjà parlé lors de la discussion de politique générale.

Je me suis engagée à déposer un nouveau projet de décret infrastructures, à me pencher sur ses arrêtés le plus rapidement possible pour augmenter le pourcentage de subsides octroyés grâce à un rehaussement des coûts maximum subsidiables. C'est ce que je proposerai au gouvernement et j'espère être soutenue par le gouvernement unanime étant donné l'engagement pris lors de la campagne par chaque groupe politique.

Vous m'interrogez sur l'agenda de ce projet de décret. Celui-ci va être déposé dès décembre 2009 au Conseil consultatif. Il sera donc en première lecture au gouvernement dès le début 2010 pour ensuite poursuivre son parcours législatif. Je ne peux donc pas vous dire exactement quand il sera sur votre table mais vous pouvez être quasi certain que je recevrai l'avis du Conseil consultatif en 2010 et qu'il sera ensuite déposé sur la table du gouvernement.

Pour que les arrêtés d'application soient adoptés de manière concomitante au décret, ceux-ci sont déjà en cours d'élaboration. Le groupe de travail de la section personnes handicapées du Conseil consultatif se réunit fréquemment afin de proposer divers textes. Ceux-ci permettraient donc un meilleur financement pour chacun des deux projets cités plus haut.

Par ailleurs, d'autres pistes extra-Commission communautaire française doivent être exploitées. A cette fin, nous collaborons avec le secrétaire d'Etat en charge du Logement à la Région de Bruxelles-Capitale. Des premiers contacts ont été établis et une rencontre est organisée afin qu'il puisse entendre les résultats des études associatives consacrées à la problématique du logement pour les personnes handicapées et les diverses recommandations qui en découlent.

Deuxième mesure, nous allons également explorer les pistes de collaboration avec la Société de développement de la Région bruxelloise (SDRB) pour élargir l'offre de logements adaptés mais aussi la piste des contrats de quartiers. Comme vous le savez, j'ai également ces compétences à la Région et j'essaie évidemment d'établir une passerelle entre ces différentes matières.

Il existe une autre piste que nous avons déjà approchée via Beliris pour le projet de la rue du Méridien, à savoir notre travail de collaboration avec l'Etat fédéral qui se poursuit tant pour la question du bâtiment que pour la question des collaborations au sein de la conférence interministérielle plus particulièrement avec l'INAMI.

Enfin, nous sommes toujours prêts avec nos partenaires à réfléchir à une forme de financement alternatif afin de soutenir plus adéquatement des projets d'infrastructures. Je veux également examiner ce qui est possible de réaliser avec les communes et les CPAS. Nous avons déjà eu des contacts avec le CPAS de la Ville de Bruxelles. Je voudrais en avoir à nouveau puisqu'il y avait eu une volonté à cet égard d'intégrer dans de nouveaux projets de logement certains logements pour personnes handicapées. Que cela soit avec Bruxelles-Ville ou d'autres communes, il peut exister certaines possibilités.

Concernant l'asbl HOPPA, celle-ci m'a appris qu'elle a pris des contacts avec Beliris. Je suis à leur disposition afin de les soutenir dans leur démarche de recherche de moyens complémentaires et à cette fin un rendez-vous avec mon cabinet sera programmé.

Je voudrais profiter également de l'occasion pour vous faire part du fait qu'au cours de cette année 2010, un élargissement potentiel de l'offre d'une quinzaine de places en centres d'hébergement et de jour est envisagé. Les infrastructures existantes sont également des partenaires volontaires à l'augmentation de places.

Vous voyez que nous ne ménageons pas nos efforts tant sur un plan budgétaire que pour élargir la palette des moyens disponibles pour la création de nouvelles places. La solution à ce manque criant ne peut pas être confinée au seul secteur "personnes handicapées" trop limité budgétairement. C'est pourquoi je mise aussi sur toutes les synergies possibles entre les différentes politiques car cette question est du ressort de tous les responsables politiques. Le sort des personnes les plus lourdement handicapées doit nous préoccuper.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle (cdH).- J'avais un peu hésité à déposer cette interpellation. N'était-ce pas jouer la mouche d'un coche qui venait à peine de démarrer? Je me réjouis finalement de l'avoir déposée d'autant plus que les réponses me semblent tout à fait encourageantes. Sans doute les difficultés budgétaires nous obligent-elles à nous montrer créatifs. D'une défaite, il faut toujours faire une victoire.

Vous annoncez des dates pour la mise à exécution du décret et de ses arrêtés.

Le cdH fera jouer tous ses relais pour que vous receviez tout le soutien nécessaire.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Gisèle Mandaila.

Mme Gisèle Mandaila (MR).- Bien que nous ne soyons qu'au début de la législature, il est de notre devoir de récolter des informations à cet égard.

Le groupe MR suivra l'évolution de ces projets.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Ahmed El Ktibi.

M. Ahmed El Ktibi (PS).- Je ne peux que remercier Mme la ministre et l'assurer du soutien de mon groupe.

Je me réjouis d'entendre que les arrêtés sont en cours d'élaboration. Cela témoigne de votre préoccupation, en dépit du manque de moyens de notre institution.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

La séance plénière est suspendue à 12h27.

Séance plénière: après-midi

Présidence de Mme Julie de Grootte, présidente

La séance plénière est ouverte à 14h38.

Mme la Présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Mme la Présidente.- L'ordre du jour et l'heure appellent les questions d'actualité.

L'ARRÊT DE TRAVAIL AU MRAX

DE MME FATOUMATA SIDIBÉ

**À M. CHRISTOS DOULKERIDIS,
PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE EN CHARGE DU BUDGET**

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Fatoumata Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (MR).- Le 23 octobre dernier, un communiqué du front commun syndical du personnel du Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX) a été diffusé pour dénoncer une série de pratiques au sein de l'association. Lesdites pratiques mettent en péril la survie de l'institution. Outre les problèmes de harcèlement moral, de non-respect des procédures et d'attaques dirigées contre le président, la gestion financière de l'institution est également mise en cause.

Etant donné notre qualité de pouvoir subsidiant, je voudrais poser les questions suivantes au Gouvernement de la Commission communautaire française. A-t-il connaissance de cette gestion déficiente? A-t-il demandé des comptes au MRAX? Une procédure est-elle en cours afin que les problèmes dénoncés par le front commun syndical trouvent des solutions acceptables tant pour le personnel que pour l'avenir de cette institution et pour sa subsidiation par la Commission communautaire française?

Mme la Présidente.- La parole est au ministre-président, M. Christos Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis, président du Gouvernement, ministre en charge du Budget.- Je suis bien évidemment au courant de ce qui s'est passé ainsi que de l'action menée par le personnel qui a connu des répercussions dans la presse. Le MRAX est financé à la fois par la Communauté française et par la Commission communautaire française. En ce qui nous concerne, il s'agit d'un contrat quinquennal dans le cadre des politiques de cohésion sociale. Les montants alloués pour cette subvention étaient de 26.134 € en 2008 et de 27.193€ en 2009.

Le contrôle exercé par la Commission communautaire française est effectué dans le cadre d'un rapport comme pour toutes les autres associations. En ce qui concerne le rapport d'activités et les justificatifs des dépenses, sur un plan administratif, il n'y a pas de raison de s'inquiéter de la situation sur place. Nous n'avons reçu aucune communication d'éventuels problèmes administratifs.

Les activités subsidiées par la Commission communautaire française sont une permanence sociale et juridique, des activités de sensibilisation au racisme et à l'ensemble des discriminations - pour tous les publics - ainsi qu'un bulletin d'information. Suite aux derniers événements, nous envisageons d'entrer dans une démarche d'inspection. Si nous le faisons, ce sera en concertation avec la Communauté française. Mme Fadila Laanan a été interpellée hier concernant le même problème au Parlement de la Communauté française. Elle a répondu dans le même sens. Il est évident que les deux acteurs publics qui financent l'association travailleront de concert.

Vous nous demandez si nous réagirons pour trouver une solution. Il me semble cependant qu'il n'appartient pas au politique d'intervenir dans les problèmes qui surgissent entre les travailleurs et leur direction. Il existe des acteurs prévus pour ce faire dont un conciliateur social au sein de la commission paritaire dont dépend cette association. Il me paraît plus qualifié pour réagir que les acteurs politiques. Nous restons bien entendu attentifs à l'évolution de la situation d'autant que vous avez raison de souligner qu'il s'agit d'un acteur qui joue un rôle important, peut-être encore plus dans notre Région que dans d'autres.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Fatoumata Sidibé

Mme Fatoumata Sidibé (MR).- J'aimerais insister sur la nécessité d'aller plus loin en termes d'évaluation et de contrôle. A fortiori, cette association dévie de son but principal, à savoir la défense de toutes les formes de discrimination et de racisme. A cet égard, il faudrait aller beaucoup plus loin dans l'analyse des dérives actuelles et prendre des mesures. C'est d'autant plus nécessaire que le prochain quinquennat va démarrer en 2011 et que par conséquent, les avis émis par les services du gouvernement sont très importants et il conviendrait d'en tenir compte. Cette approche peut s'avérer beaucoup plus pragmatique et proche de la défense du principe de neutralité qui s'impose à cette association.

Mme la Présidente.- La parole est au ministre-président, M. Christos Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis, président du Gouvernement, ministre en charge du Budget.- Nous sommes globalement sur la même longueur d'ondes. Nous comptons entrer dans une démarche d'inspection plus particulièrement dans le cadre du conflit qui vient d'être rendu public. Nous le ferons de concert avec la Communauté française. Nous restons donc fort attentifs à cette situation.

L'AVENIR DU SITE BRUPARCK SUR LE PLATEAU DU HEYSEL

DE MME FRANÇOISE SCHEPMANS

**À M. CHRISTOS DOULKERIDIS,
PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE EN CHARGE DU TOURISME**

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Les autorités communales de la Ville de Bruxelles ont annoncé le lancement du projet "Néo" destiné à réaménager le site du Heysel.

Rien n'a été dit au sujet de Bruparck et d'Océade en particulier. Il s'agit pourtant d'un lieu touristique important pour la Région de Bruxelles-Capitale. En 22 ans, ce site a reçu la visite de 65 millions de gens.

Nous ne savons pas si les baux arrivant à échéance en 2010 seraient prolongés.

Monsieur le Ministre-Président, comptez-vous sensibiliser les autorités bruxelloises à cette situation? La prolongation du bail est-elle envisageable? N'oublions pas que le projet ne pourra être réalisé que dans dix ans.

Mme la Présidente.- La parole est au ministre-président, Christos Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement.- Vous avez parfaitement raison de souligner l'importance en termes d'enjeu touristique du site de Bruparck et de ses activités récréatives et par conséquent son impact indirect sur l'emploi et l'économie bruxelloise.

Le site qui appartient à la Ville de Bruxelles fait actuellement l'objet d'une étude. Dans les accords de majorité tant à la Région qu'à la Commission communautaire française, il est prévu de faire en sorte que l'activité récréative soit maintenue sur le site. Nonobstant le fait qu'il puisse y avoir des mouvements au sein même du site pour faciliter l'extension ou la cohérence de l'ensemble, il est absolument primordial d'offrir des garanties de pérennité aux activités présentes. Je suis le dossier de très près en concertation avec la Ville de Bruxelles.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Je suis satisfaite de la réponse apportée par le ministre-président et surtout de l'intérêt qu'il manifeste quant à la prolongation des activités de ce site.

M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement.- J'ai eu l'occasion de les rencontrer lors d'une journée organisée par l'ensemble du secteur des activités récréatives en Belgique et de leur dire que je suivais ce dossier de près.

INTERPELLATIONS (SUITE)

IMPACT DU CONTRAT DE PROJET PROFESSIONNEL OBLIGATOIRE POUR L'OPÉRATEUR BRUXELLES FORMATION

DE MME FRANÇOISE SCHEPMANS

ET INTERPELLATION JOINTE

FORMATION DES JEUNES BRUXELLOIS ET LE CONTRAT DE PROJET PROFESSIONNEL OBLIGATOIRE

DE M. JOËL RIGUELLE

À M. EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Il s'agit d'un projet important du gouvernement que de valoriser l'opérateur Bruxelles Formation. Vous l'avez évoqué vous-même ce matin, Monsieur le Ministre, lorsqu'était évoqué le thème de la cohésion sociale. Vous faisiez valoir que la formation était un outil essentiel pour relever ce défi.

Lors du débat sur la déclaration du gouvernement, le ministre-président, M. Christos Doulkeridis, a confirmé que les collaborations entre Actiris et Bruxelles Formation seront sensiblement renforcées.

A cet égard, l'opérateur de formation devrait notamment jouer un rôle majeur dans la mise en oeuvre du contrat de projet professionnel (CPP), bientôt rendu obligatoire. Le défi ne manque assurément pas de taille quand on se souvient qu'au mois de septembre, notre Région comptait près de 17.000 jeunes chômeurs de moins de 25 ans alors que, par comparaison, Bruxelles Formation et ses partenaires ont accompagné environ 10.500 demandeurs d'emploi en 2008.

Néanmoins, il me revient que l'imposition du CPP devrait commencer par une phase douce puisqu'il ne viserait en premier que les jeunes qui sortent des études. A ce propos, vous avez récemment annoncé dans la presse que cette situation devrait amener environ 1.000 personnes supplémentaires à frapper à la porte de Bruxelles Formation. En outre, les besoins y afférents en termes de ressources humaines et de logistique devraient nécessiter environ 2 millions d'€ auxquels devrait s'ajouter une somme de 4 millions d'€ pour le développement prévu dans l'accord de majorité des filières de formation dans les métiers verts.

Interrogé à ce sujet en séance plénière, le ministre-président n'a pas commenté le nombre de stagiaires en formation mais il a néanmoins tenu à préciser que la somme globale de 6 millions d'€ correspond - et je cite - à "un phasage dans letemps".

Afin d'y voir plus clair, Monsieur le Ministre, pourriez-vous me dire si vous avez connaissance d'une date ou à tout le moins d'une période d'introduction du CPP obligatoire?

Pourriez-vous également me confirmer votre estimation des 1.000 personnes et, le cas échéant, me préciser si cette projection correspond directement à l'entrée en vigueur de la mesure?

Avez-vous éventuellement une projection du nombre de jeunes chômeurs qui viendront frapper à la porte de Bruxelles Formation et ce, lorsque la mesure sera étendue à l'ensemble de la catégorie cible?

A titre de comparaison, avez-vous connaissance de l'évolution du nombre global de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans pris en charge ces deux dernières années par Bruxelles Formation après avoir été orientés directement par Actiris?

Pour en revenir à la problématique du coût, si le budget total de 6 millions d'€ porte manifestement sur le long terme, quel est, selon vous, le montant qui sera nécessaire pour la première phase du CPP obligatoire ainsi que le nombre requis d'agents complémentaires? Cette somme concerne-t-elle aussi les besoins des très nombreux partenaires de Bruxelles Formation qui gèrent 40% de l'offre de formation des chômeurs?

Actuellement, l'opérateur qu'est la Commission communautaire française affiche un taux de placement de ses stagiaires de 63% dans les douze mois. Il importe que ce résultat encourageant ne souffre pas d'une inadéquation entre les moyens et les objectifs visés.

Concernant ce dernier point, sur quel budget seront prélevés les deniers nécessaires à l'application du CPP? Des pistes sont-elles envisagées pour la réaffectation des moyens et des priorités de l'opérateur de formation? Des synergies éventuelles pour le partage des coûts ont-elles été étudiées avec le ministre Benoît Cerexhe?

Enfin, les métiers verts sont promus tant à la Commission communautaire française qu'à la Région comme leviers contre le chômage en Région de Bruxelles-Capitale. Je m'en réjouis mais il ne faudrait pas que l'on oublie un problème épineux qui n'a toujours pas reçu de réponse concrète, à savoir les fonctions critiques. En l'occurrence, vu les moyens budgétaires limités de notre institution, nous devons résister à la tentation de mettre tous nos œufs dans le même panier.

En effet, s'il existe des niches d'emplois par exemple dans les filières vertes de la rénovation urbaine, le secteur de l'horeca quant à lui évoque le chiffre de 10.000 emplois qui ne trouvent pas preneurs. Des moyens complémentaires doivent donc être également mobilisés pour répondre à la pénurie dans certains métiers.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Joël Riguelle pour son interpellation jointe.

M. Joël Riguelle (cdH).- Le chômage et en particulier celui des jeunes est très élevé à Bruxelles. Paradoxalement, certains métiers connaissent aussi une pénurie de main-d'oeuvre. Non seulement, cette situation soulève des questions sur le plan de l'insertion socio-économique mais elle entraîne aussi des conséquences sur les perspectives de développement de ces professions et donc du service à la population.

Parmi les dispositifs ayant pour objet de lutter contre le chômage mais aussi d'obtenir un emploi satisfaisant, nous pouvons citer le contrat de projet professionnel (CPP). Actuellement, la démarche est entreprise sur une base volontaire. La signature d'un contrat de projet professionnel se fait d'un commun accord entre le chercheur d'emploi et son conseiller. Chaque partie s'engage à assumer ses responsabilités.

Cependant, étant donné l'ampleur du chômage des jeunes, la difficile transition entre la sortie des études et l'entrée dans le monde du travail, les exigences du marché du travail en termes d'expérience, de compétences ou encore de mobilité, le dispositif est appelé à être revu. Nous nous en réjouissons. La Région a inscrit cette décision dans son accord de majorité et la Commission communautaire française en a tenu compte dans son dispositif de formation professionnelle.

Comme vous l'avez vous-même évoqué dans une interview du 23 septembre dernier, le CPP sera rendu obligatoire mais devra être perçu comme quelque chose de positif et non de répressif. Toutefois, comme tout contrat, le CPP véhicule sa logique de droits et devoirs. Nous pouvons donc imaginer que les jeunes seront tenus d'accepter des offres de formation définies avec le conseiller référent.

Il est vrai qu'entre la démarche de recherche d'emploi et la nécessité de bien définir et éclaircir le projet professionnel, la formation apparaît souvent comme un atout même s'il n'est pas rare de rencontrer de jeunes chômeurs qui ont déjà suivi plusieurs formations, si courtes soient-elles.

Je prends l'exemple de ma petite commune où nous recherchons des gens vraiment compétents. Peu importe la personne, c'est sa compétence qui nous intéresse. Puisque nous souhaitons nous orienter plus que jamais vers l'efficacité,

comme nous y invite cette période de crise, je me demande de quel monitoring nous disposons pour accueillir les jeunes soumis au CPP obligatoire et ajuster leurs chances d'obtenir à court et à moyen termes un emploi.

Comment nous assurer que le projet d'un jeune correspond à l'offre proposée par Bruxelles Formation ou ses partenaires? Quelle est la réactivité de Bruxelles Formation par rapport aux métiers en pénurie? Comment s'articule la collaboration autour du CPP entre les différents centres de formation et Actiris?

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Olivia P'tito.

Mme Olivia P'tito (PS).- Nous partageons tous l'idée que la lutte contre le chômage des jeunes en Région de Bruxelles-Capitale est une priorité absolue et je voulais intervenir à ce sujet dans le cadre de cette interpellation. Le ministre Cerexhe en charge de l'Emploi ne me démentira pas. Il sait combien ce thème me tient à cœur ainsi qu'au Parti Socialiste.

Aujourd'hui, je me félicite sincèrement du binôme que vous formez avec les compétences de l'Emploi et de la Formation. C'est important. D'ailleurs, des efforts ont été faits pour que cela apparaisse comme tel, y compris dans la déclaration gouvernementale, et c'est tant mieux.

Le CPP constitue un réel parcours d'insertion. C'est une sorte de bocal qui existait déjà auparavant et sur lequel on a collé une nouvelle étiquette, le CPP, qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale et est reconnu au niveau fédéral dans le cadre du contrôle des demandeurs d'emploi.

A partir du moment où ce CPP devient obligatoire, cela ne signifie pas que systématiquement chacun va se voir offrir une formation. Malheureusement, tous nos jeunes ne sont pas prêts aujourd'hui à suivre une formation et cela peut aboutir à un échec que d'obliger le jeune à suivre une formation sans que cela s'intègre dans un parcours de vie et dans un objectif partagé. Choisir un métier pour l'avenir ainsi que la formation professionnelle pour y arriver suppose un effort durable et long pour que la démarche ne soit pas vouée à l'échec.

J'insiste sur cet aspect des choses. Mme Françoise Schepmans parle de chiffres mais cette démarche risque de quelque peu réduire les demandeurs d'emploi, les êtres humains qu'ils sont et les parcours de vie qu'ils ont eus à des termes mathématiques qui ne reflètent pas les nuances et subtilités contenues dans chaque être humain.

Je me félicite également des priorités annoncées dans la déclaration gouvernementale, à savoir la priorité accordée aux personnes peu qualifiées. En effet, parmi les jeunes chômeurs et demandeurs d'emploi, nombreux sont ceux qui sont très peu qualifiés. C'est évidemment d'eux dont il faut se préoccuper en premier lieu.

Deuxième priorité, la lutte contre les pénuries. Cette dernière est cependant à relativiser. En effet, certaines de ces pénuries - vous avez évoqué à titre d'exemple les x milliers d'emplois à pourvoir dans l'horeca - ont été relayées par M. Yvan Roque, président de la Fédération bruxelloise de l'horeca, récemment dans la presse. J'ai été stupéfaite quand j'ai lu ses propos dans un article de "La Capitale": "*Et si les demandeurs d'emploi ne veulent pas venir travailler dans l'horeca, qu'on leur supprime leurs allocations de chômage! Maintenant, ça suffit*".

Bien sûr, ces propos n'engagent que M. Roque mais ils constituent un raccourci un peu rapide. Les conditions de travail ne sont pas toujours optimales dans ce secteur. Le fait d'être déclaré améliorerait sans doute les choses. Je trouve un peu réducteur lorsqu'on constate une pénurie de dire "y a qu'à". Ce n'est pas ainsi que cela fonctionne. Il faut évidemment agir sur les conditions de travail.

Par ailleurs, l'alliance formation-emploi-environnement est fondamentale et il faut s'inspirer des expériences-pilotes existant sur le terrain. Vous le savez bien, Monsieur le Ministre, que les formations de poseur de panneaux photovoltaïques me tiennent entre autres particulièrement à cœur.

Je voudrais faire le lien avec ce qui a été dit tout à l'heure. Concernant les quartiers, l'on a développé beaucoup d'initiatives sous la précédente législature - il est vrai davantage au niveau régional - qui ont des implications dans le présent domaine. Je pense à l'ordonnance "diversité", à l'ordonnance "responsabilité sociétale des entreprises", etc. Aujourd'hui, quand on parle d'"entreprise formatrice" dans la déclaration gouvernementale de la Commission communautaire française, il me semble qu'il y a là un bon levier pour valoriser les entreprises qui accueillent les personnes en ISP ou en alternance. Ce serait une piste intéressante à mettre en oeuvre à l'avenir.

Près d'un tiers des demandeurs d'emploi inoccupés en Région de Bruxelles-Capitale, soit environ 30.000 personnes, ce qui est énorme, n'ont pas de diplôme reconnu en Belgique. Je plaide pour qu'il y ait un dialogue entre vous et la Communauté française afin d'accélérer le processus de reconnaissance de diplôme de telle sorte que l'on ne parte pas de zéro lorsqu'on vient d'ailleurs.

Pour les plus jeunes en décrochage scolaire et qui ne parlent pas bien le français en Région de Bruxelles-Capitale, il y a parfois des besoins en alphabétisation. C'est une réalité et il faudrait sans doute adapter davantage les cours d'alphabétisation à leur attention.

Enfin, j'évoquerai la question du casier judiciaire. Les procédures de réhabilitation pour les 18-25 ans doivent être mieux connues afin que l'on ne paie pas l'erreur commise toute sa vie, y compris dans le fait de ne pas trouver d'emploi.

(Applaudissements sur les bancs du PS)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Céline Delforge.

Mme Céline Delforge (Ecolo).- Lorsque l'on parle de contrats obligatoires, et même s'il existe des pénuries d'emplois, il est toujours bon de rappeler en préambule que la première lutte à mener est celle contre le chômage et non celle contre les chômeurs. Quand bien même tous les emplois en pénurie seraient occupés, le problème du chômage serait loin d'être résolu. Néanmoins, surtout dans notre Région, on ne peut se voiler la face, il y a bien un problème d'adéquation entre la formation, les niveaux de qualification et les emplois à pourvoir.

Evidemment, le caractère obligatoire du CPP pour les jeunes représente une nouvelle donne. Il nous faut prioritairement veiller à ce que cette obligation conduise bien à un accompagnement et pas à un contrôle ou à un processus d'exclusion. J'insiste sur ce point, même s'il a déjà été dit et redit.

Nous allons en effet être confrontés à un nouvel arrivage de stagiaires, de personnes en demande de formation. Ce nouveau public ne sera pas nécessairement le même que celui déjà entré dans le processus. Peut-être aurons-nous affaire à des jeunes allergiques à la formation en général ou qui ont eu un parcours scolaire et un parcours de vie difficiles. Ces jeunes ne disposeront pas alors d'une série d'apprentissages de base.

Ma collègue Olivia P'tito a évoqué le français comme langue étrangère et j'estime que c'est effectivement fondamental. On se plaint souvent du manque de bilingues sur le marché de l'emploi à Bruxelles. Cependant, quel que soit l'emploi convoité, la maîtrise du français est essentielle et devrait être prioritaire.

Ce public-là devra donc être abordé autrement. Lorsque l'on a décroché socialement, on éprouve parfois des difficultés à se lever tous les matins et à suivre sans problème aucun un parcours de formation. Je me demande comment, vu les exigences qui sont les siennes, Bruxelles Formation va tenir compte de cette situation.

Je pense que les missions locales ne pourront pas non plus à elles seules absorber tous les nouveaux arrivants. Ne pas tenir compte de cette situation reviendrait à construire une machine à exclure en général et à exclure les plus faibles en particulier. J'ose espérer que ce n'est pas le but que nous poursuivons ici.

Ceci dit, il faut aussi tenir compte des formateurs qui vont se trouver face à un nouveau public peut-être plus instable et moins facile à gérer dans le cadre d'une formation. Je voudrais savoir de quelles dispositions ces formateurs vont bénéficier pour qu'ils ne soient pas démotivés, voire désemparés.

Enfin, on assistera à une cohabitation de deux publics dans les formations, c'est-à-dire un public qui aurait de toute façon suivi une formation s'il en avait l'occasion et qui en a une approche positive et un autre public qui sera probablement un peu moins motivé au moins pour une partie parce qu'il agit sous le coup d'une obligation.

Il ne faudrait pas que les plus motivés se retrouvent dans des groupes où s'installe une dynamique négative. Par ailleurs, il ne faudrait pas non plus que les moins motivés ne puissent pas suivre un groupe plus motivé. Comment gérer ce public à deux vitesses dans ses motivations mais aussi sans doute dans ses qualifications?

On ne m'ôtera en effet pas de l'esprit que ceux qui seront les plus difficiles ou qu'il faudra le plus pousser à entreprendre une démarche de formation seront ceux qui auront eu le parcours de vie le plus difficile, qui auront le plus grand problème d'aptitude et qui auront peut-être besoin davantage de soutien que de coercition.

J'aimerais que vous répondiez à ces questions en gardant à l'esprit l'intérêt des chômeurs plutôt que d'opter pour un mécanisme à effets pervers qui ne produirait au final que plus d'exclusion.

Mme la Présidente.- La parole est au ministre, M. Emir Kir.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle.- Permettez-moi de remercier les intervenants pour la qualité de leurs interventions et pour l'intérêt qu'ils portent à cette question qui est prioritaire. Le ministre de l'Emploi et moi-même voulons travailler en symbiose. La formation et l'emploi méritent que les deux ministres qui en sont chargés travaillent en bonne intelligence. Nous avons envoyé un signal vers les organismes d'intérêt public, les

entreprises, les missions locales et les antennes d'Actiris pour que tout le monde soit conscient de la volonté politique forte qui est la nôtre.

Vous m'interrogez sur l'impact, pour le secteur de la formation professionnelle, de l'obligation future pour les jeunes demandeurs d'emploi de signer un CPP avec Actiris. Des réponses ont déjà été apportées lors du débat de vendredi dernier sur la déclaration de politique générale. Le contrat de projet professionnel sera rendu obligatoire aux moins de 25 ans en commençant par ceux qui sortent de l'école. Seront d'abord pris en charge ceux qui entrent sur le marché de l'emploi.

Nous sommes bien conscients que c'est l'un des défis majeurs du nouveau gouvernement et qu'il aura d'évidentes répercussions sur l'offre de formations à destination des jeunes. J'ai demandé à Bruxelles Formation de chiffrer globalement les augmentations budgétaires nécessaires à sa mise en oeuvre. J'y reviendrai.

Sur la base des premières concertations avec le ministre régional de l'Emploi, nous envisageons la mise en oeuvre de l'obligation du CPP pour septembre 2010. Du côté d'Actiris, le travail avait déjà été entamé depuis plusieurs mois. Pour répondre à Mme Delforge, il n'est pas question qu'un public en chasse un autre. Nous savons que le public de Bruxelles Formation a entre 25 et 40 ans. Il s'agit plutôt d'augmenter les possibilités de formations, de diagnostics et de remises à niveau.

Vous avez raison, Monsieur Riguelle, de rappeler mes propos du mois de septembre. Oui, je souhaite que ce dispositif soit appliqué de manière positive. Nous voulons offrir à chaque jeune Bruxellois la possibilité d'une véritable insertion sociale et professionnelle. C'est pourquoi, nous avons tenu à nous inscrire dans une logique constructive et non dans une démarche de sanction. Je ne tiens pas à ce qu'un document de Bruxelles Formation puisse servir de moyen de pénalisation entre les mains de l'ONEM.

Nous avons aussi remarqué que lorsque le jeune était forcé de suivre une formation, cela provoquait un effet très négatif sur le groupe. Nous prônons donc un dialogue franc et ouvert avec les demandeurs d'emploi qui vont suivre un parcours d'insertion intégrée. Ce dernier devra tenir compte des caractéristiques du public bruxellois notamment en termes de qualifications. Il pourra d'ailleurs prendre plus de temps qu'ailleurs. A cet égard, Madame Delforge, vous avez mis le doigt sur une réalité typiquement bruxelloise. Ce que nous allons entreprendre en ce domaine sera plus long car il y a tout un travail de remobilisation, d'orientation et de détermination à effectuer.

Ce travail sera principalement réalisé par les acteurs de terrain. Je pense notamment aux organismes d'insertion socioprofessionnelle et aux missions locales.

Madame Schepmans, l'offre de formations financées par la Commission communautaire française a évolué de manière assez significative. En 2005, les demandeurs d'emploi formés par Bruxelles Formation et ses partenaires étaient au nombre de 7.998 et aujourd'hui ils en sont à 10.487. De manière générale, on peut estimer qu'entre 40 et 45% du public est orienté annuellement par Actiris vers Bruxelles Formation. De 4.200 on est passé à 4.700 demandeurs d'emploi en 2008. Une majorité de jeunes demandeurs d'emploi viennent à Bruxelles Formation sans y être aiguillés par Actiris. Il reste donc du travail à accomplir de ce côté.

Dans le cadre du CPP, le secteur de la formation professionnelle n'est concerné que par un type d'action de

formation parmi d'autres, à savoir l'accompagnement spécifique, la détermination de projets professionnels, la recherche d'emploi accompagnée, la recherche d'emploi autonome. On peut néanmoins légitimement prévoir un nouvel afflux de jeunes en demande de formation en raison de la décentralisation d'Actiris dans les communes via ses antennes locales, du rapprochement par rapport au public et du renforcement de l'accompagnement et du coaching des demandeurs d'emploi.

En 2008, sur un peu moins de 11.000 CPP signés sur base volontaire, 27,3% étaient orientés vers la formation, soit environ 3.000. Quelque 26,4% concernaient des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, soit environ 2.870. D'après les données d'Actiris, 6,7% des CPP de 2008 ont été signés par des jeunes pour suivre une formation, soit 729 personnes. C'est notamment d'après ces chiffres qui constituent une base de travail que nous avons pu estimer qu'environ 1.000 jeunes demandeurs d'emploi supplémentaires âgés entre 18 et 25 ans demanderaient une offre de formation.

Quant aux besoins, il faut savoir que pour Bruxelles Formation, il y a d'abord la nécessité d'augmenter le nombre de conseillers pédagogiques à Bruxelles Formation Carrefour, lieu d'entrée des demandeurs d'emploi dans le dispositif. C'est là que se déroulent le diagnostic, l'entretien préliminaire et la vérification de la faisabilité d'un projet de formation. On évalue qu'il faut trois conseillers pédagogiques pour 1.000 jeunes signant un CPP formation. Monsieur Riguelle, c'est à Carrefour Formation que nous pouvons nous assurer de l'adéquation entre le projet du demandeur d'emploi et l'offre de formation mais également de l'adéquation de celle-ci avec la réalité du marché de l'emploi et des entreprises (tertiarisation et internalisation de l'économie).

Le deuxième besoin est celui de créer un deuxième Bruxelles Formation Tremplin. Il faudra poursuivre cet objectif et créer un centre pour 1.000 personnes supplémentaires où les demandeurs d'emploi passeront des tests en français et calcul destinés à vérifier leurs connaissances et prérequis avant de pouvoir entrer en formation qualifiante. Si nécessaire, ils devront passer par une phase de remise à niveau à Bruxelles Formation Tremplin si elle est légère ou chez des partenaires si elle est plus lourde. C'est là que l'orientation se fait, soit par une remise à niveau de manière légère, soit par les partenaires locaux (OIST, missions locales) pour des séances plus longues.

Le troisième besoin déterminé est l'augmentation du nombre de modules de détermination et de définition d'un projet professionnel notamment au sein des missions locales. Ceci pour faire face aux besoins d'un public jeune parfois éloigné des réalités du marché et/ou pas prêt à entrer directement en formation. Je pense à ceux qui sont en décrochage scolaire, en butte parfois à des problèmes comportementaux.

Mille CPP supplémentaires nécessiteront de renforcer les équipes en amont de la formation qualifiante. Cet aspect concerne l'alphabétisation, la préformation et les formations de base (langue, mathématiques, informatique).

Il faut également proposer davantage de formations qualifiantes dans les centres de Bruxelles Formation, que ce soit dans les pôles langue, construction, entreprise, management, multimédias, industrie et logistique ou auprès des partenaires (opérateurs OISP, enseignement de promotion sociale). Il faudra consentir des investissements en personnel (formateurs et encadrement) mais aussi en infrastructure car le dispositif manque de locaux pour se développer encore.

Les priorités seront arrêtées en tenant compte des prescrits des accords de gouvernement régional et du Gouvernement de la Commission communautaire française, à savoir formations proches de l'emploi, c'est-à-dire en lien avec les besoins des entreprises, métiers verts, métiers en pénurie et métiers urbains. Pour ce qui concerne plus spécifiquement les filières vertes, Bruxelles Formation Construction travaille par exemple à faire évoluer les formations existantes - maçon, couvreur, électricien, peintre, coffreur, etc. - afin d'y intégrer les nouvelles normes de performances énergétiques des bâtiments et d'utilisation rationnelle de l'énergie ainsi que des nouveaux gestes regroupés de l'écoconstruction (isolation, étanchéité à l'air, etc.).

Nous n'oublierons pas non plus les missions locales. Dans toute une série d'organismes d'insertion socioprofessionnelle, il y a déjà des formations comme celles pour l'installation de panneaux photovoltaïques ou l'isolation intérieure et extérieure. Une attention particulière y sera portée. Des partenariats existent avec les secteurs professionnels ainsi qu'avec le centre de référence professionnelle régional. Des rencontres sont prévues début 2010 avec les entreprises bruxelloises afin de mieux cerner leurs besoins en formation dans ce secteur.

Tout ce que je viens de détailler implique plus de personnel, plus d'espace de bureaux, plus de formations. L'augmentation budgétaire globale nécessaire se situerait autour de 6 millions d'€ pour 1.000 jeunes. C'est énorme. Ces crédits n'ont pas pu être prévus au budget initial 2010 de la Commission communautaire française eu égard au contexte budgétaire difficile mais aussi à la date d'entrée en vigueur de la mesure, au plus tôt en septembre 2010. Les budgets seront prévus par phases, dès l'ajustement 2010 et dans le cadre du plan stratégique de formation prévu dans l'accord de majorité de la Commission communautaire française.

La mise en œuvre du CPP obligatoire et les modalités de collaboration entre Actiris et Bruxelles Formation devraient également être précisées dans l'accord de coopération sur les politiques croisées à négocier et conclure entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française. La Région se trouve cependant elle aussi dans un contexte budgétaire délicat. Il faudra ainsi réévaluer étape par étape la faisabilité d'une mise en œuvre de l'obligation en 2010 en fonction des moyens budgétaires disponibles tant à la Région qu'à la Commission communautaire française.

Nous sommes actuellement en train de boucler les budgets. Pour être plus précis quant aux chiffres, j'ajoute qu'il y aura peut-être une réaffectation des moyens existants au sein de Bruxelles Formation, qu'il faudra dégager des moyens à la Commission communautaire française, ce à quoi nous nous employons, et qu'il nous faudra aussi compter sur des moyens de la Région. Nous travaillons en étroite collaboration avec le ministre de l'Emploi et de l'Économie à ce propos.

Il sera important d'avoir dès 2010 un plan langues qui permettra d'apporter des réponses précises mais aussi globales. Nous allons donc déposer un plan langues au niveau de la Région comportant deux volets, c'est-à-dire un volet piloté par le ministre de l'Emploi en relation avec les chèques langues et un autre volet qui sera piloté depuis Bruxelles Formation à mon initiative où nous allons traiter l'ensemble de la question de la langue depuis l'alphabétisation jusqu'au multilinguisme.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Je me demande parfois si un consensus a été réuni au sein de la majorité quant à la mise

en œuvre du CPP quand j'entends des intervenants demander que ce projet ne devienne pas une chasse aux chômeurs.

(Rumeurs)

Je ne voudrais pas que l'on se serve de ce prétexte pour ne pas mettre en œuvre ce projet. Je redoute une attitude fataliste. Au contraire, je considère que le CPP doit être une stimulation, un encouragement auprès des jeunes à suivre une formation complémentaire et non une entreprise de stigmatisation.

J'en veux pour preuve l'étude réalisée par le VDAB. En Flandre, le contrat de projet professionnel a montré son efficacité. J'ai la faiblesse de croire que ce qui peut porter ses fruits dans une autre Région peut aussi avoir un impact positif en Région de Bruxelles-Capitale.

Je sens de la part du gouvernement un certain attentisme, voire des atermoiements. J'entends bien qu'il sera mis en œuvre à partir de septembre 2010, que les budgets seront dégagés à partir de 2010, qu'il va concerner 1.000 jeunes qui sortent de l'école. En principe, ce n'est pas une situation dans laquelle ils s'imaginent sans avenir.

Je ne vois pas de paradoxe à vouloir soutenir Bruxelles Formation par des formations qualifiantes et les autres opérateurs. Je ne pense pas que le CPP soit disqualifiant à l'égard des jeunes dépourvus de formation.

Mme Céline Delforge (Ecolo).- Mais sur quelle planète vivez-vous, Madame Schepmans! Avez-vous vu dans quel état se trouvent certains jeunes qui sortent de l'école? Nous ne sommes pas chez les Bisounours.

Mme Françoise Schepmans (MR).- J'entends que nous subissons une vraie situation d'échec des jeunes qui sortent de l'école. Il conviendrait de remettre en cause tout notre système de formation et d'éducation.

Mme Céline Delforge (Ecolo).- Et nos valeurs de concurrence du tous contre tous et de l'individualisme, certainement, Madame Schepmans. Aucun souci.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Comme à la Commission communautaire française, on peut intervenir à plusieurs reprises, y compris les interpellateurs principaux, je suppose que vous le ferez à ma suite.

Vous avez évoqué les 6 millions d'€ en précisant que ce sera selon les disponibilités budgétaires. C'est encore ma deuxième préoccupation vis-à-vis de la véritable mise en œuvre de ces contrats de projet professionnel. On nous met en garde. Restons prudents pour ne pas disqualifier ou stigmatiser certains jeunes mais il faudra agir au gré des moyens budgétaires disponibles. Je resterai donc particulièrement attentive dans les mois qui viennent sur le passage concret, la réalisation par la mise en œuvre de ce CPP.

Selon les interventions, certaines formations sont privilégiées mais je suis étonnée d'observer que l'horeca est un secteur sans intérêt comme si tous les jeunes dirigés vers cette formation seraient envoyés à la plonge.

Mme Céline Delforge (Ecolo).- Madame Schepmans, c'est votre réplique au ministre ou une discussion avec les autres interpellateurs?

Mme Olivia P'tito (PS).- C'est très réducteur. Vous avez compris qu'il s'agissait de la plonge avec des produits verts!

Mme Françoise Schepmans (MR).- Je crains qu'on ne stigmatise la profession, certains acteurs de l'économie. Mais être cuisinier ou serveur peut être une fonction intéressante. Je voulais remettre les pendules à l'heure par rapport à ce qui s'est dit à la suite de mon interpellation.

(Rumeurs)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle (cdH).- Je retiens de la réponse du ministre que le gouvernement ne souhaite pas mater les indolents mais plutôt encourager les entrepreneurs.

J'ai dit qu'un contrat créait des droits mais aussi des obligations. Les jeunes n'ont pas vocation à devenir des assistés permanents comme les pouvoirs publics ne doivent pas être les assistants permanents de personnes qui ne souhaitent pas travailler. Un équilibre doit être trouvé. Rien ne sera obtenu par la contrainte. Nous devons soumettre aux jeunes des propositions, des projets positifs. Si l'on peut regretter que l'école ne les ait pas suffisamment formés, l'important est qu'ils ne tombent pas dans le désœuvrement. Et pour cela, nous devons leur offrir un projet de vie au travers de la formation et de l'emploi.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Olivia P'tito.

Mme Olivia P'tito (PS).- Je remercie le ministre pour ses réponses complètes. Je pense en effet qu'outre la formation des jeunes, l'enjeu capital est que des entreprises leur ouvrent leurs portes.

Le simplisme n'est pas de mise, Madame Schepmans. Il ne s'agit pas d'opposer fainéants d'un côté et employeurs de l'autre. Nous devons travailler tous ensemble comme nous le faisons dans le domaine de l'horeca pour lequel des projets FEDER comme celui des brasseries Bellevue sont des sources de formation. Je n'ai jamais prétendu que le secteur de l'horeca était négligeable. Toutefois, affirmer de manière simpliste qu'il offre 10.000 emplois ne peut que créer de la frustration chez ceux qui ne parviennent pas à entrer dans le cycle de la formation et de l'emploi.

Il en est de même pour la STIB, la SNCB ou d'autres gros employeurs. Qu'ils cessent leurs déclarations et qu'ils engagent!

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Céline Delforge.

Mme Céline Delforge (Ecolo).- Je remercie le ministre pour sa réponse. Madame Schepmans, l'importance de la charge de formation supportée par les pouvoirs publics est peut-être due au fait que les entreprises, dans un contexte de plus en plus dérégulé et flexible, forment moins les personnes qu'elles emploient. Lorsqu'un employeur engage un collaborateur pour vingt ans, il a tout intérêt à le former dans l'entreprise même. En revanche, s'agissant de travailleurs jetables, il est bien plus simple de reporter la charge sur les pouvoirs publics sachant que la contribution des revenus du capital au budget de l'Etat ne cesse de diminuer.

Nous reprocher de vouloir prendre correctement en charge les exclus de notre société et les moins bien formés, cela me semble être de mauvais aloi.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Mme Delforge aura mal compris le sens de mon interpellation, laquelle se voulait constructive. Je n'oppose pas les bons et les méchants, les pauvres et les riches. La société est plus complexe que cela.

Mme Céline Delforge (Ecolo).- Dans ce cas, admettez que certains jeunes aient besoin d'un encadrement.

Mme la Présidente.- La parole est au ministre, M. Emir Kir.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle.- Je voulais apporter un élément supplémentaire. Le ministre de l'Emploi et moi-même nous rendrons à une réunion au niveau du gouvernement fédéral. Nous y entendrons la ministre de l'Emploi présenter diverses mesures notamment à l'intention des jeunes. A ce moment, il nous faudra évaluer leur impact sur nos dispositifs et tenir compte de cet aspect des choses. En effet, tout est dans tout.

Il s'agit d'un élément positif dans les politiques de mise à l'emploi en faveur des jeunes. Nous reviendrons sur ce débat au Parlement. Il s'agit d'un élément important dont il sera nécessaire de tenir compte dans nos politiques d'emploi à mener.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

QUESTIONS ORALES

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle les questions orales.

L'ASSURANCE VOLONTARIAT

DE MME FATIHA SAÏDI

À M. CHRISTOS DOULKERIDIS,
PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE EN CHARGE DU BUDGET

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Fatiha Saïdi.

Mme Fatiha Saïdi (PS).- Je voudrais revenir ici sur la question de l'assurance volontariat à laquelle les dispositions de la loi sur le volontariat du 1^{er} janvier 2007 consacrent un chapitre important. Comme pour tout travail, le volontariat comporte des risques car chacun est susceptible de provoquer un accident ou d'en être la victime. La loi précitée impose aux associations de couvrir leurs volontaires en responsabilité civile. Afin de rendre ce dispositif applicable dans les faits, le conseil des ministres fédéraux a dégagé des fonds issus des bénéfices de la Loterie Nationale pour permettre aux associations de couvrir les primes d'assurance volontariat que les groupements sont tenus de contracter en faveur de leurs bénévoles. Du côté francophone, une partie de cette enveloppe fédérale a été confiée à l'Association des provinces de Wallonie et une autre est gérée par la Commission communautaire française à Bruxelles.

Concrètement, à la suite de cette décision fédérale, les associations bruxelloises pourraient bénéficier d'une assurance gratuite pour couvrir les activités de personnes qui s'engagent en leur sein en vue d'y assurer des prestations bénévoles. Ce montant d'assurance représente une charge financière en moins qui n'est pas négligeable pour des associations qui rencontrent de grandes difficultés à recruter des bénévoles.

Aux questions que je soumettais au ministre M. Cerexhe sous la précédente législature, il m'a été répondu que la Commission communautaire française pouvait prétendre à un montant de près de 204.000 € pour la période 2007-2009. Je rappelle au passage que les subsides affectés à l'assurance volontariat étaient prévus pour une durée de trois ans, soit jusqu'en 2010.

Avant la fin de la législature précédente, une convention devait être signée entre le fédéral et notre Parlement pour permettre aux associations de bénéficier de ce subside extraordinaire. Cependant, il me revient que les mécanismes de financement ne sont toujours pas opérationnels pour la Commission communautaire française alors que toute association francophone wallonne peut depuis 2008 introduire une demande de financement pour la prise en charge de cette assurance.

C'est dans ce cadre, Monsieur le Ministre-Président, que je souhaite vous poser cette unique question. Où en est la mise en œuvre de l'assurance volontariat en Commission communautaire française?

Mme la Présidente.- La parole est au ministre-président, M. Christos Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis, président du Gouvernement, ministre en charge du Budget.- L'assurance volontariat permettra effectivement à des associations travaillant avec du personnel bénévole de souscrire gratuitement un contrat d'assurance garantissant la responsabilité civile, la protection juridique, les dommages corporels et le décès des volontaires. Je vous confirme qu'il existe à l'asbl Association des provinces wallonnes un budget de 209.000 € permettant à la Commission communautaire française de souscrire des polices d'assurances pour les bénévoles actifs au sein des associations francophones bruxelloises. Une partie de ce budget peut être consacrée à la gestion administrative des dossiers.

J'attire cependant votre attention sur le fait que les fonds alloués par la Loterie nationale pour permettre de couvrir les primes d'assurance volontariat ne sont à ce stade pas récurrents. Des contacts ont été pris avec la Loterie nationale pour déterminer les modalités d'accès à ce subside. Si l'idée d'une convention entre le fédéral et la Commission communautaire française a été évoquée lors de la précédente législature, une question reste néanmoins posée. Qui va instruire les demandes? En Région wallonne, ce sont les provinces qui le font. A Bruxelles, la question est de savoir si cette tâche doit être confiée aux services du gouvernement, à la plate-forme pour le volontariat ou encore à un autre sous-traitant.

Si la mise en œuvre est donc possible, il semble assez peu réaliste de confier cette tâche aux services du gouvernement étant donné que toutes les associations bruxelloises francophones sont susceptibles d'introduire un dossier, y compris des associations qui n'ont aucun lien avec la Commission communautaire française, que ce soit par un agrément ou une subvention. Par ailleurs, la plate-forme pour le volontariat à qui la Commission communautaire française pourrait confier la sous-traitance de ce type de gestion administrative exige une rétribution forfaitaire qui est certes légitime mais dont le montant est tel qu'il sera nécessaire de passer par un marché public.

La troisième piste à l'étude entre mon cabinet et l'administration consiste en la possibilité d'une consultation auprès de différents sous-traitants qui pourraient se charger spécifiquement de l'instruction des dossiers. Je pense notamment à des asbl qui fournissent un soutien aux associations et qui ont une connaissance du monde associatif bruxellois bien plus étendue que l'administration de la Commission communautaire française. Cette consultation devrait permettre de déterminer les modalités d'instruction des dossiers et d'établir un montant qui sera alloué au sous-traitant par dossier.

Une fois cette question tranchée, le dossier complet, en ce compris le protocole entre la Commission communautaire française et l'asbl Association des provinces wallonnes, sera soumis au gouvernement. Voilà donc l'état de ce dossier selon les informations dont je dispose au sein de mon cabinet. Je vous remercie en tout cas de suivre cette question depuis la précédente législature.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Fatiha Saïdi.

Mme Fatiha Saïdi (PS)- Effectivement, cette période de disette impose de continuer à suivre les moindres pistes de financement qui puissent venir en aide aux associations.

Les difficultés que vous évoquez sont bien réelles. Je n'avais pas eu d'informations à ce sujet.

Toutefois, j'entends bien que votre volonté est aussi de continuer à instruire le dossier pour que nos associations puissent bénéficier de ce soutien, et je vous en remercie.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

LES MESURES DE PRÉVENTION ET D'ACTION FACE AU VIRUS DE LA GRIPPE AH1N1

DE MME FRANÇOISE SCHEPMANS

À MM. BENOÎT CEREXHE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

ET À EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR)- Il me revient que la ministre wallonne de la Santé, Mme Eliane Tillieux, a envoyé une circulaire ayant pour objet la grippe AH1N1 aux maisons de repos ainsi qu'à l'ensemble des centrales de soins à domicile. Cette opération vise à informer sur le virus pas moins de 8.000 travailleurs et surtout à les sensibiliser aux mesures d'hygiène à observer. Manifestement, cette décision répondrait également aux demandes des acteurs qui attendaient des informations plus spécifiques concernant la conduite de leurs activités que les seules données diffusées par les médias.

Avez-vous envoyé des circulaires similaires aux différents opérateurs agréés par la Commission communautaire française dans les secteurs de la santé et de l'action sociale? Le cas échéant, quels sont les domaines spécifiquement visés? Globalement, combien d'employés sont concernés?

Avez-vous mobilisé préventivement des budgets pour équiper, si l'évolution de la situation sanitaire l'exigeait, les employés desdits organismes en masques et en produits désinfectants? Si c'est le cas, quels sont les montants prévus à cet égard et combien de personnes vont pouvoir en bénéficier?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Benoît Cerexhe, ministre.

M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé.- Je constate que vous êtes particulièrement préoccupée par la nouvelle grippe AH1N1 puisque, après une question écrite, vous m'interrogez aujourd'hui oralement sur le sujet.

Je vous rappelle que nous sommes aujourd'hui en "phase fédérale" de gestion de crise tout en laissant la coordination aux mains du groupe de pilotage du commissariat interministériel

C.R. N° 6 (2009-2010)

"influenza". Dès lors, l'organisation du système se fait selon le schéma de la protection civile:

- le ministre de l'Intérieur;
- les gouverneurs des provinces et de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale;
- les bourgmestres.

Depuis fin juillet, vu l'évolution de la situation, la structure organisationnelle telle que prévue pour une gestion de crise en phase fédérale a été instaurée, soit la mise en place au centre de crise gouvernemental de quatre cellules de crise:

- une cellule de gestion (où siègent les ministres-présidents de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Communauté flamande et de la Communauté française - Région wallonne);
- une cellule d'évaluation;
- une cellule socio-économique;
- une cellule d'information.

A la Commission communautaire française, voici ce qui a été fait pour informer les secteurs. Le point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil consultatif pour les sections "services ambulatoires", "aides et soins à domicile" et "hébergement". Lors de ces réunions, mes collaborateurs qui participent à toutes les réunions organisées par le fédéral ont donné les informations nécessaires et ont répondu à l'ensemble des questions.

Je vous rassure, Madame Schepmans, les professionnels de nos secteurs semblent bien au fait de la situation.

Par ailleurs, une circulaire, élaborée avec l'aval de la cellule d'information "influenza" pour une question de coordination, a été transmise à tous les membres du Gouvernement de la Commission communautaire française de même que dans le cadre de la Commission communautaire commune afin que chaque ministre indique à l'administration la manière de la diffuser.

Les secteurs prioritaires à informer ont été identifiés par le gouvernement. Il s'agit des maisons de repos - et donc aussi des maisons de repos et de soins - des personnes handicapées, des maisons d'accueil, des soins à domicile, des centres de coordination d'aide et de soins à domicile ainsi que des services ambulatoires dont les maisons médicales.

Dès lors, par exemple en matière de santé, j'ai demandé une diffusion large comprenant également les maisons de type "Dolto" accueillant des jeunes enfants considérés comme personnes à risque face à la grippe AH1N1.

D'autre part, au sein de l'administration de la Commission communautaire française, une cellule de crise a été créée. Celle-ci est chargée des mesures à prendre pour assurer la continuité des services ainsi que des services "sous-traités". Elle est également chargée des mesures à l'égard de leurs personnels et ce, conformément aux instructions en provenance du fédéral.

Votre deuxième question porte sur les budgets mobilisés. Aucun budget n'est prévu à notre niveau de pouvoir. En effet,

les masques doivent être portés par les personnes malades et non par les professionnels de la santé. Il s'agit donc bien d'une compétence fédérale. Par ailleurs, les mesures d'hygiène à prendre sont des mesures habituelles de précaution pour une offre de service collectif.

Pour terminer, je ne peux que souligner la parfaite collaboration entre tous les niveaux de pouvoir du pays en ce domaine. Cela a été souligné ce matin lors d'une émission spéciale à la radio. Ensemble, nous avons bien fonctionné. C'est la raison pour laquelle il ne faut pas qu'une institution se distingue en prenant des mesures peut-être pas adéquates. Au contraire, il faut toujours agir dans le cadre global. C'est ce à quoi nous travaillons.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- J'entends la réponse du ministre. La diffusion de l'information s'est déroulée en plusieurs étapes puisqu'une circulaire a été transmise aux membres du gouvernement qui ont été chargés d'en informer tous les secteurs concernés de la Commission communautaire française. Le gouvernement a choisi un autre processus que la Région wallonne où la ministre avait fait distribuer la circulaire aux 700 maisons de repos et aux 8.000 travailleurs du secteur.

M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé.- Non, non.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Je ne dis pas que la méthode est moins bonne.

M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé.- Vous ne m'avez pas bien compris. Chaque ministre a envoyé une lettre circulaire aux secteurs dont il a la charge. Nous avons tenu à la faire valider par la cellule "influenza" au sein du fédéral pour faire en sorte que l'information soit coordonnée. Je ne vois pas en quoi notre action différerait de celle qui a été mise sur pied ailleurs.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Monsieur le Ministre, vous me rassurez. J'avais cru comprendre que vous aviez insisté sur la nécessité d'une cohérence totale avec la cellule "influenza".

M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé.- J'ai peut-être mal lu mais je puis vous communiquer ma réponse par écrit.

Mme Françoise Schepmans (MR).- En conclusion, vous disiez que la Commission communautaire française était allée plus loin que la Région wallonne dans la diffusion de l'information. J'en prends bonne note et je vous en félicite.

M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé.- Ce n'est pas un concours, Madame Schepmans!

Mme Françoise Schepmans (MR).- Monsieur le Ministre, c'est une demande d'information, pas une agression verbale. Prenez mes propos positivement!

Mme la Présidente.- Nous prenons bonne note des félicitations de Mme Schepmans. Tel n'a pas été le cas durant toute la matinée.

L'incident est clos.

**LA SUPPRESSION DES "ATTESTATIONS DE RÉUSSITE"
PAR BRUXELLES FORMATION**

DE MME OLIVIA P'TITO

À M. EMIR KIR,

MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Mme la Présidente.- La parole est Mme Olivia P'tito.

Mme Olivia P'tito (PS).- A la mi-septembre, un courrier du directeur général de Bruxelles Formation a suscité l'émoi parmi les opérateurs de formation. Ce courrier leur demandait de ne plus utiliser les termes "attestation de réussite", "attestation de compétence" et "attestation de formation professionnelle" lors de la remise des attestations aux stagiaires en fin de formation. Dorénavant, seules des attestations de fréquentation ou de fin de formation seront autorisées si l'évaluation n'est pas normative.

Cette discussion est partiellement symbolique mais elle est également fondamentale. En effet, recevoir une attestation de fin de formation, voire de simple fréquentation, ne comporte aucune connotation positive de réussite, vous en conviendrez. En outre, les opérateurs établissent déjà une distinction entre les stagiaires. Ceux qui n'ont pas acquis les connaissances requises se voient délivrer une simple attestation de fréquentation en lieu et place des attestations de réussite. Une gradation existe donc.

Loin de moi l'idée de remettre en cause la réforme en cours au sein de Bruxelles Formation. Je souhaite toutefois attirer votre attention sur la maladresse de cette demande tant à l'égard des stagiaires qui suivent quotidiennement les formations qu'à l'égard de leurs formateurs.

Que dire par ailleurs de l'effet de cette décision sur les employeurs qui demain ne recevront plus que des attestations à la baisse. Une attestation de fréquentation ne vaudra en effet jamais une attestation de réussite. Or, comme vous le savez, le public visé est un public en manque de valorisation ayant souvent connu des échecs scolaires, familiaux, sociaux. L'objectif de formation est justement de redonner confiance à ces jeunes et moins jeunes. Confiance en eux mais aussi en un système d'apprentissage par le travail et de formation qui leur donnera les clés d'un nouveau métier au sens strict - une formation dans l'horeca débouche sur un travail dans l'horeca - ou sur une orientation professionnelle. A cet égard, je connais beaucoup de gens qui ont suivi une formation professionnelle dans l'horeca pour s'orienter ensuite vers la puériculture ou un autre domaine. La formation leur cependant a redonné le goût de la formation et d'un avenir professionnel. Voilà ce qui est important!

Force est de constater que cette décision jette le discrédit sur les formations et ce, apparemment de manière durable. La lettre de Bruxelles Formation évoque en effet le fait que dans quelques années, les attestations de formation professionnelle et de compétence pourront être délivrées aux stagiaires dans le cadre de leurs démarches référentielles. En pleine crise économique, permettez-moi de douter de l'opportunité d'une telle dévalorisation des demandeurs d'emploi. Je souhaiterais dès lors en savoir plus sur le caractère concerté ou non de cette décision et plaider pour un réel dialogue entre Bruxelles Formation et les opérateurs de formation dont les actions sont essentielles et complémentaires et dont nos demandeurs d'emploi ont plus que jamais besoin.

Mme la Présidente.- La parole est au ministre, M. Emir Kir.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle.- Madame P'tito, j'ai pris connaissance de votre question orale avec intérêt et perplexité. En effet, ni mes collaborateurs ni moi-même n'avions été mis au courant de la démarche unilatérale de Bruxelles Formation. Vous m'avez ainsi appris le contenu du courrier adressé aux opérateurs de l'insertion socioprofessionnelle dans le courant du mois de septembre 2009.

Sur la forme, je m'interroge sur l'opportunité d'adresser un tel courrier sans contact avec les opérateurs ou leur fédération. Je peux en conséquence comprendre l'émoi des opérateurs de formation et pense savoir qu'une réponse concertée sera donnée au nom de l'ensemble des acteurs de l'ISP, si ce n'est pas déjà fait.

Sur le fond, j'estime qu'il est primordial de donner des signaux clairs aux demandeurs d'emploi et de les encourager dans leur parcours d'insertion par tous les moyens disponibles. Vous affirmez, et je suis d'accord avec vous, que les attestations de réussite, de compétences et de formation sont autant d'outils à votre disposition pour matérialiser le parcours dans lequel les demandeurs d'emploi se sont engagés.

A ce titre, je ne pense pas qu'ils doivent être abandonnés sans qu'une alternative positive ne soit proposée en retour. A mon sens, la réflexion en cours sur la démarche référentielle ne peut pas être mobilisée pour interdire aux opérateurs de valoriser le parcours de "leurs" stagiaires.

Je suis persuadé que les objectifs de Bruxelles Formation dans ce dossier sont utiles, à savoir la conception de procédures permettant à terme de produire des attestations de formation professionnelle et de compétence reconnus par tous. C'est son rôle de régulateur de la formation professionnelle à Bruxelles que d'anticiper ou de créer des processus de reconnaissance de la qualité de la formation et des compétences acquises au cours des formations. Ils participent ainsi activement à un processus similaire qu'est la validation des compétences pour la reconnaissance des connaissances et/ou expériences acquises.

Cependant - et j'insiste - il est prématuré d'interdire purement et simplement l'usage des attestations actuelles. Si le souhait est d'harmoniser les procédures pour tous les opérateurs de formation conventionnés avec Bruxelles Formation, des contacts devront être entrepris pour mener à bien ce chantier.

Il en va également de la bonne poursuite de la collaboration entre Bruxelles Formation et ses partenaires sur qui il doit pouvoir exercer son contrôle mais également compter pour proposer une offre de formation intégrée au bénéfice des demandeurs d'emploi francophones.

En conclusion, Madame P'tito, veuillez être assurée que je prendrai contact avec Bruxelles Formation afin de lui signifier ma position mais également pour lui demander qu'à l'avenir ce type de dossier fasse l'objet de contacts préalables afin d'éviter que nous ayons à en débattre ici. La copie va être revue.

Mme Olivia P'tito (PS).- Vos réponses vont certainement rassurer sur le terrain toute une série d'acteurs et stagiaires qui se sentaient dévalorisés. C'est un partenariat et un partenariat, ce n'est pas de la sous-traitance, cela demande un respect mutuel. Il y a lieu en effet de corriger la copie.

Mme la Présidente.- Même devant des rangs clairsemés, nous terminons la séance par un échange qui n'est pas anodin.

L'incident est clos.

CLÔTURE

Mme la Présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance plénière est levée à 16h00.

Membres du Parlement présents à la séance:

M. Albishari, Mmes Braeckman, Caron, MM. Chahid, Close, Colson, Mmes de Groote, Delforge, MM. de Patoul, Désir, Diallo, Mme Dirix, M. du Bus de Warnaffe, Mme d'Ursel, MM. El Ktibi, M. Fassi-Fihri, Mmes Fraiteur, Fremault, Herscovici, MM. Hutchinson, Ikazban, Mmes Jodogne, Khattabi, MM. Lurquin, Mampaka Mankamba, Mme Mandaila, MM. Maron, Migisha, Mme Molenberg, MM Morel, Mouhssin, Mmes Mouzon, Nagy, Ozdemir, M. Ozkara, Mmes Payfa, Persoons, P'tito, M. Riguelle, Mmes Saïdi, Schepmans, Sidibé, Trachte, M. Vervoort.

Membres du gouvernement présents à la séance:

MM. Christos Doulkeridis, Benoît Cerexhe, Mme Evelyne Huytebroeck, M. Emir Kir.

AGENDA DE L'ANNÉE EUROPÉENNE 2010 DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

1^{er} décembre 2009

Lancement de l'année 2010 de lutte contre la pauvreté en Province de Luxembourg. Lieu et heure: de 9 à 16h30 au centre culturel de Libramont. Le but est de faire un état des lieux de la pauvreté en Province de Luxembourg (séance plénière), de proposer un lieu de réflexions et de discussions (via des ateliers thématiques) pour les travailleurs sociaux, les personnes qui vivent la pauvreté et le grand public.

21 janvier 2010

Cérémonie d'ouverture organisée par la présidence espagnole à Madrid.

Date à préciser

Cérémonie spécifique à la Belgique.

29 janvier 2010

En Flandre (Provinciehuis de Louvain), activité sur les accords de Lisbonne préparée par le Vlaams netwerk van verenigingen waar armen het woord nemen. Le Réseau belge de lutte contre la pauvreté se charge de l'organisation.

26 février 2010

Séminaire organisé par le Réseau belge de lutte contre la pauvreté dans le cadre du projet européen Progress. Il s'agira d'étudier, sous l'angle de la santé, le vécu des personnes pauvres par rapport à l'inclusion sociale, la sécurité et la protection sociales.

Date à préciser

Séminaire sur les indicateurs de bien-être des enfants organisé par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse de la Communauté française.

Printemps 2010

Troisième forum sur les familles à problèmes multiples en Communauté germanophone (CG); la Croix-Rouge de Belgique – CG invite les associations et services concernés. Le thème de ce troisième forum sera la prévention.

Mars 2010

La revue L'Observatoire, revue d'informations sociales et psychomédicosociales éditée par la Région wallonne et les Provinces francophones, consacrera le n°64 au thème du sans-abrisme.

5-12 mars 2010

Semaine numérique, organisée par le Vlaams Steunpunt Nieuwe Geletterheid en Flandre, Technofutur TIC en Wallonie et Banlieues asbl à Bruxelles.

26 et 27 mars 2010

Activités sur le logement et le sans-abrisme préparées par le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté et la Brussels

Platform Armoede. Le Réseau belge de lutte contre la pauvreté se charge de l'organisation.

Avril 2010

Conférence sur la pauvreté chez les personnes âgées, préparée par la Fondation Roi Baudouin en collaboration avec le think tank pour la Solidarité et d'autres acteurs.

Date à préciser

Colloque sur le thème: "Comment les politiques culturelles contribuent à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale", organisé par la Communauté française.

Mai 2010

9^e rencontre européenne des personnes en situation de pauvreté, une initiative de la présidence de l'Union européenne, de la Commission européenne et du Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (EAPN).

Eté 2010

Présentation du rapport: "Familles à problèmes multiples en Communauté germanophone" par la Croix-Rouge de Belgique – CG.

Juin 2010

La revue L'Observatoire, revue d'informations sociales et psychomédicosociales éditée par la Région wallonne et les Provinces francophones, consacrera le n°65 au thème de l'accès à la santé.

Septembre 2010

La revue L'Observatoire, revue d'informations sociales et psychomédicosociales éditée par la Région wallonne et les Provinces francophones, consacrera le n°66 au sens de la prison comme réponse sociale.

23 et 24 septembre 2010

Conférence sur le revenu minimum et table ronde sur les standards sociaux minimaux organisée par EAPN, en collaboration avec le Réseau belge de lutte contre la pauvreté, dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne.

Octobre 2010

Table ronde annuelle sur l'inclusion sociale organisée par la présidence belge.

15-17 octobre 2010

Événement à Bruxelles organisé par les Marches Européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions.

17 octobre 2010

Journée mondiale du refus de la misère: rassemblement sur la dalle commémorative des victimes de la misère qui se trouve

C.R. N° 6 (2009-2010)

sur l'esplanade du Parlement européen. Un message sera apporté par des jeunes au cours de cet événement, organisé par ATD Quart Monde Belgique en lien avec des partenaires belges et d'autres branches européennes du mouvement international ATD Quart Monde.

Le Réseau belge de lutte contre la pauvreté organise un grand événement européen à Bruxelles le 17 octobre.

Fin octobre 2010

Colloque européen sur le thème "Comment les politiques culturelles contribuent à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale", organisé par la Communauté française/Services de la Jeunesse et de l'Education permanente.

Date à préciser (en octobre 2010)

8^e édition de la journée des insertions à Liège (Haute école de la Province de Liège, Jemeppe-sur-Meuse). Thèmes abordés: l'insertion et la pauvreté, le revenu d'insertion et la santé mentale.

Automne 2010

- Activité concernant le changement climatique sous l'angle de la justice sociale, préparée par la Fondation Roi Baudouin.
- Séminaire sur l'élimination de la pauvreté des enfants, organisé par la Flandre en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin et, si possible, les autres Communautés et Régions.
- Activité concernant la manière dont les acteurs régionaux et locaux peuvent contribuer à la lutte contre la pauvreté des enfants, en s'inspirant des bonnes pratiques et en utilisant les méthodes existantes (monitoring, examen par les pairs, coordination ouverte, rapport et évaluation). Elle sera préparée par la Vleva (agence de liaison Flandre – Europe).

12 novembre 2010

Table ronde sur l'emploi organisée par le Réseau belge de lutte contre la pauvreté.

20 novembre 2010

Conférence européenne sur la pauvreté des enfants et des jeunes, préparée par le service public de programmation (SPP) Intégration sociale en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin, l'Unicef, Eurochild et les Communautés.

Début décembre 2010

Séminaire européen sur l'accès des jeunes avec moins d'opportunités à la mobilité, organisé par la Communauté française/Bureau international de jeunesse.

Décembre 2010

- La revue L'Observatoire, revue d'informations sociales et psychosociales éditée par la Région wallonne et les Provinces francophones, consacrera le n°67 à la pauvreté des enfants.
- Conférence de clôture.

Sans date connue

- Mobilisation des conseils de la jeunesse dans les Communautés.
- Activité relative aux inégalités de santé préparée par la Fondation Roi Baudouin.
- Colloque sur la pauvreté et la santé mentale, organisé par la Ligue bruxelloise francophone pour la santé mentale asbl.
- Activité préparée par l'Algemeen Christelijk Werknemersverbond (ACW) et le Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC) (formation d'alliances).
- Activité relative au droit opposable au logement, organisée par le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.
- Projet de la section belge de la Confédération des organisations familiales de l'Union européenne (COFACE).
- Projet de Caritas Belgique.
- Projet de la Province du Luxembourg.
- La Vleva (agence de liaison Flandre – Europe) facilitera l'organisation d'activités et de discussions transrégionales relatives à l'inclusion sociale et à la lutte contre la pauvreté au sein du groupe SIRG 2010 (groupe régional pour l'inclusion sociale). Elles porteront plus précisément sur la pauvreté des enfants et l'inclusion financière. Ce groupe régional organisera des interviews de jeunes dans différentes régions / dans différents États membres et récoltera des témoignages de jeunes. Ce projet est mis au point en collaboration avec le Steunpunt Jeugd et le Vlaamse Jeugdraad.
- Les dates des activités relatives à l'inclusion financière et au surendettement ne sont pas encore connues. Deux événements locaux sont préparés. Ils auront lieu, d'une part, près de la frontière néerlandaise et, d'autre part, près de la frontière française pour promouvoir la collaboration transfrontalière. Un séminaire de clôture SIRG sur l'inclusion financière aura lieu à Bruxelles. Les résultats de recherches transrégionales seront résumés et les expériences politiques seront échangées par delà les frontières régionales.
- Activité organisée par le SPP intégration sociale et les fédérations de CPAS sur le thème "le CPAS est là pour tout le monde", qui rejoint l'axe central de l'Année européenne: "la lutte contre la pauvreté, c'est l'affaire de tous".
- "La pauvreté n'est pas un jeu – 2010", activité organisée par la Fondation Roi Baudouin. "Les jeux ont évolué au fil du temps: de sous-culture, ils sont passés dans le secteur grand public où ils jouent un plus grand rôle dans l'imagination et la formation de la vision qu'ont les jeunes du monde. Nous voulons atteindre les jeunes à l'aide de ce jeu sérieux et du débat sur son emploi dans des structures éducatives en Europe afin de les sensibiliser à la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale dans le cadre de l'Année européenne 2010."

COUR CONSTITUTIONNELLE

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois:

- l'arrêt du 20 octobre 2009 par lequel la Cour dit pour droit que:
 1. interprété en ce sens qu'il permet à l'administration fiscale de soumettre la cotisation subsidiaire à l'appréciation du juge dans le cadre d'une nouvelle instance, l'article 356 du Code des impôts sur les revenus 1992 viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;
 2. interprété en ce sens qu'il permet uniquement à l'administration fiscale de soumettre la cotisation subsidiaire à l'appréciation du juge au cours de l'instance durant laquelle il est statué sur la nullité de la cotisation initiale, l'article 356 du Code des impôts sur les revenus 1992 ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (158/2009);
- l'arrêt du 20 octobre 2009 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 19 du décret de la Communauté française du 25 avril 2008 "visant à renforcer la gratuité dans l'enseignement de la Communauté française par la suppression des droits d'homologation des diplômes et par la simplification des procédures afférentes à leur délivrance" introduit par la splr "Agnes School" (160/2009);
- l'arrêt du 20 octobre 2009 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 198, alinéa 1^{er}, 7^o, du Code des impôts sur les revenus 1992 ne viole pas les articles 10, 11 et 172 de la Constitution (161/2009);
- l'arrêt du 20 octobre 2009 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 38, § 5, des lois relatives à la police de la circulation routière, coordonnées par arrêté royal du 16 mars 1968, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (163/2009);
- l'arrêt du 20 octobre 2009 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 7, § 13, alinéa 2, de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs, tel qu'il a été modifié par l'article 112 de la loi-programme du 30 décembre 1988, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (162/2009);
- l'arrêt du 20 octobre 2009 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 50, § 1^{er}, c), de la loi du 25 ventôse en XI contenant l'organisation du notariat, tel qu'il a été remplacé par l'article 27 de la loi du 4 mai 1999, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (164/2009);
- l'arrêt du 20 octobre 2009 par lequel la Cour dit pour droit que, sous réserve de ce qui y est dit, les articles 21*quinquiesdecies* et 21*sexiesdecies* de l'arrêté royal n° 78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice des professions des soins de santé, insérés par la loi du 10 août 2001 portant des mesures en matière de soins de santé, ne violent pas les règles répartitrices de compétence (165/2009);
- l'arrêt du 29 octobre 2009 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 191, alinéa 1^{er}, 14^o, 15^o*quater* à 15^o*septies* et 15^o*nonies*, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (166/2009);
- l'arrêt du 29 octobre 2009 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 372, 373 et 375 du Code pénal ne violent pas les articles 10, 11, 12 et 14 de la Constitution (167/2009);
- l'arrêt du 29 octobre 2009 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles 11, 14, 17 et 21 du décret de la Communauté française du 25 avril 2008 fixant les conditions pour pouvoir satisfaire à l'obligation scolaire en dehors de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, introduit par la splr "Agnes School" (168/2009);
- l'arrêt du 29 octobre 2009 par lequel la Cour dit pour droit que:
 1. le paragraphe 1^{er}, A, d), de la rubrique X du tableau B de l'annexe à l'arrêté royal n° 20 du 20 juillet 1970 fixant les taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux, dans la rédaction qui lui est donnée par l'article 5 de l'arrêté royal du 29 juin 1992 modifiant l'arrêté royal n° 20 précité, interprété en ce sens que les maisons de soins psychiatriques ne pouvaient pas bénéficier du taux réduit de TVA de 6 %, viole les articles 10 et 11 de la Constitution,
 2. la même disposition, interprétée en ce sens que les maisons de soins psychiatriques pouvaient bénéficier du taux réduit de TVA de 6 %, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (169/2009);
- l'arrêt du 29 octobre 2009 par lequel la Cour rejette le recours en annulation partielle de l'article 138, § 2, alinéa 2, et § 4, alinéa 2, de la loi sur les hôpitaux, coordonnée le 7 août 1987, telle qu'elle a été modifiée par l'arrêté royal du 19 mars 2007 "en application de l'article 46 de la loi du 13 décembre 2006 portant dispositions diverses en matière de santé", confirmé par la loi du 19 juin 2008, introduit par Michel Masson et Alain Vandenhove (170/2009);
- l'arrêt du 29 octobre 2009 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 191, alinéa 1^{er}, 15^o, 15^o*quater* et 15^o*quinquies*, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, en ce qu'il porte sur des cotisations qui ont été établies pour les années 2002 et 2003, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (171/2009);
- l'arrêt du 29 octobre 2009 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 323 du Code civil viole les articles 10 et 11 de la Constitution, en ce que, dans l'hypothèse visée à l'article 320, 4^o, (ancien) du Code civil, il n'est pas applicable en cas de divorce par consentement mutuel (172/2009);

C.R. N° 6 (2009-2010)

- l'arrêt du 29 octobre 2009 par lequel la Cour rejette la demande de suspension de l'article 46 du décret de la Communauté française du 19 février 2009 portant diverses mesures, notamment en matière de statuts et de titres pour les membres des personnels de l'enseignement supérieur et créant des conseils des étudiants au sein des instituts supérieurs d'architecture, introduite par Denis Dubois (173/2009)
- la question préjudicielle concernant la loi du 21 avril relative à la répétibilité des honoraires et frais d'avocat, posée par le Tribunal correctionnel de Huy;
- les questions préjudicielles relatives à l'article 19, alinéa 2, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973, posées par le Conseil d'Etat;
- la question préjudicielle relative à l'article 1595, alinéa 1^{er}, du Code civil, posée par la Cour d'appel de Gand;
- la question préjudicielle concernant les articles 2, 3^o, et 22 à 24 du décret de la Région flamande du 20 avril 2001 relatif à l'organisation du transport des personnes par la route, posée par le Conseil d'Etat;
- la question préjudicielle relative à l'article 317 (fixation des prix de certains médicaments par le ministre des Affaires économiques) de la loi-programme du 22 décembre 1989, posée par le Conseil d'Etat;
- la question préjudicielle relative à l'article 56 du décret flamand du 19 décembre 1998 contenant diverses mesures d'accompagnement du budget 1999 (dégâts au revêtement routier à la suite de surcharges), posée par le Conseil d'Etat;
- la question préjudicielle relative à l'article 433*terdecies*, alinéa 2, du Code pénal, posée par le Tribunal correctionnel de Charleroi;
- les recours en annulation totale ou partielle des articles 38 et 39 de la loi de relance économique du 27 mars 2009 (uniquement dans la première affaire) des articles 14 et 15 de la loi du 20 décembre 2002 relatif au recouvrement amiable des dettes du consommateur, introduits par Daniela Coco et autres, l'Ordre des barreaux francophones et germanophones et l'Orde van Vlaamse balies;
- le recours en annulation de la loi du 10 mars 2009 portant modification de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations, introduit par la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG).

